

Ressources budgétaires pour 2009 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal de fixer comme suit le montant des tarifs, taxes et droits correspondant aux prestations assurées par la Ville de Besançon dans divers domaines et qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

I - Droits de place

A. Foires et marchés

Les tarifs proposés différencient les marchés équipés en alimentation électrique et les marchés non équipés à ce jour.

Tarifs de base	2008	Propo- sitions 2009	% Augm.
A - Marchés sans alimentation électrique (Ile de France, Beauquier, Place de la Liberté, Foire mensuelle)			
<i>Maraîchers, revendeurs détaillants, «petits paniers», autres commerçants, brocanteurs, fripiers artisans, démonstrateurs</i>			
Le mètre linéaire par demi-journée	0,81 €	0,83 €	2,46
Le mètre linéaire par jour	1,49 €	1,53 €	2,68
Abonnement mensuel (remise 10 %)			
Le mètre linéaire par demi-journée	2,92 €	3,00 €	2,74
Le mètre linéaire par journée	5,36 €	5,52 €	3,00
Abonnement trimestriel (remise 20 %)			
Le mètre linéaire par demi-journée	7,80 €	8,03 €	3,00
Le mètre linéaire par journée	14,36 €	14,79 €	3,00
B - Marchés équipés d'alimentation électrique (Révolution, Tilleuls, Cassin, Epoisses, Jouffroy)			
Le mètre linéaire par demi-journée	0,82 €	0,84 €	2,44
Le mètre linéaire par jour	1,51 €	1,56 €	3,31
Abonnement mensuel : remise de 10 %			
Le mètre linéaire par demi-journée	2,96 €	3,05 €	3,00
Le mètre linéaire par jour	5,44 €	5,60 €	3,00
Abonnement trimestriel : remise de 20 %			
Le mètre linéaire par demi-journée	7,92 €	8,16 €	3,00
Le mètre linéaire par journée	14,58 €	15,02 €	3,00
C - Foire mensuelle			
Le mètre linéaire	2,00 €	2,06 €	3,00
Abonnement trimestriel : le mètre linéaire	4,00 €	4,12 €	3,00
Abonnement annuel : le mètre linéaire	14,33 €	14,76 €	3,00
D - Dimanches et jours fériés - Tarifs majorés de 50 %			
E - Vente de fleurs Toussaint			
le mètre linéaire (pour la période)	7,46 €	7,68 €	3,00

Tarifs de base	2008	Propositions 2009	% Augm.
F - Vente de sapins			
Prix emplacement de 13 m ² par jour	17,10 €	17,61 €	3,00
Forfait emplacement de 13 m ² - pour la période de vente	85,25 €	87,81 €	3,00

Les abonnements sont payables d'avance. Sans préjudice des sanctions prévues au règlement, tout retard entraîne l'application d'une amende égale à 10 % du droit à recouvrer par semaine ou partie de semaine.

B. Marché Beaux-Arts

Cases	Superficie	Prix	Parking	Réserve	Total		
		€	N°	€	N°	€	€
A1 + A2	65,63 m ²	1 400,54	15-17	137,20	16-17	60,98	1 598,72
A3	27,37 m ²	584,08	38	68,60	30	30,49	683,17
A4	23,91 m ²	510,24	4	68,60	23	30,49	609,33
B1+B2	38,43 m ²	820,10	10-18	137,20	42-43	60,98	1 018,28
B3	21,76 m ²	464,36	34	68,60	10	30,49	563,45
B4	16,67 m ²	355,74	42	68,60	35	30,49	454,83
C1	16,67 m ²	355,74	41	68,60	9	30,49	454,83
C2	16,67 m ²	355,74	28	68,60	22	30,49	454,83
C3	16,67 m ²	355,74	16	68,60	5	30,49	454,83
C4	16,67 m ²	355,74	30	68,60	2	30,49	454,83
D1+D3	33,34 m ²	711,48	26-27	137,20	39-40	60,98	909,66
D2+D4	33,34 m ²	711,48	5-9	137,20	29-18	60,98	909,66
E1+E2	35,70 m ²	761,84	22-24	137,20	36-37	60,98	960,02
F1+F3	33,34 m ²	711,48	31-32	137,20	33-34	60,98	909,66
F2 +F4	33,34, m ²	711,48	11-29	137,20	4-19	60,98	909,66
G1	16,67 m ²	355,74	14	68,60	11	30,49	454,83
G2	16,67 m ²	355,74	19	68,60	1	30,49	454,83
G3-G4	33,34 m ²	711,48	8-25	137,20	3-8	60,98	909,66
H1	16,67 m ²	355,74	2	68,60	13	30,49	454,83
H2	16,67 m ²	355,74	1	68,60	14	30,49	454,83
H3- H4	33,34 m ²	711,48	33-43	137,20	12-15	60,98	909,66
I1	17,41 m ²	371,53	3	68,60	38	30,49	470,62
I2	17,41 m ²	371,53	7	68,60	24	30,49	470,62

Cases	Superficie	Prix	Parking	Réserve	Total		
J1+J2	25,89 m ²	552,49	35-39	137,20	28-41	60,98	750,67
J3	8,26 m ²	176,27	23	68,60	25	30,49	275,36
K1+K2	29,40 m ²	627,40	6-40	137,20	6-7	60,98	825,58
L1	23,65 m ²	504,69	12	68,60	26	30,49	603,78
L2	22,50 m ²	480,15	13	68,60	27	30,49	579,24
M1+M2	27,88 m ²	594,96	36-37	137,20	31-32	60,98	793,14
N1+N2	24,60 m ²	524,96	21	68,60	20-21	60,98	654,54

Une délibération du Conseil Municipal en date du 14 mars 2002, fixait une évolution des tarifs en 3 étapes : la première période allant de l'ouverture à décembre 2003, la deuxième en 2004 et la troisième en 2005. C'est cette troisième étape qui est proposée pour 2009 (21,34 €/m²/mois).

Clefs	2008	Propositions 2009	% Augm.
Clefs perdues (clefs des cases et réserves)		46 €	Nouveau
Délivrance de clefs supplémentaires (cases et réserves)		46 €	Nouveau

C. Manifestations publicitaires

	2008	Propositions 2009	% Augm.
par emplacement (12 m ² et plus)			
par véhicule et par jour	34,30 €	35,33 €	3,00
par emplacement (sans véhicule) et par jour	16,90 €	17,41 €	3,00

D. Expositions de véhicules d'occasion et de caravanes

	2008	Propositions 2009	% Augm.
par véhicule et par jour	3,97 €	4,09 €	3,00
Autres expositions : le m ² par jour	0,70 €	0,72 €	3,00

E. Fêtes foraines

	2008	Propositions 2009	% Augm.
<i>a) Fêtes de quartier</i>			
- jusqu'à 200 m ² - le m ²	1,00 €	1,03 €	3,00
- de 200 à 400 m ² - le m ²	0,72 €	0,74 €	2,77
- au-dessus de 400 m ² - le m ²	0,64 €	0,66 €	3,00
<i>b) Fêtes de Granvelle</i>			
- le m ²	1,22 €	1,26 €	3,28
<i>c) Manège Centre-Ville</i>			
- le m ² par semaine	1,22 €	1,26 €	3,28
<i>d) Fête de Palente (avec électricité)</i>			
- jusqu'à 200 m ² - le m ²	1,02 €	1,05 €	3,00
- de 200 à 400 m ² - le m ²	0,73 €	0,75 €	2,73
- au dessus de 400 m ²	0,65 €	0,67 €	3,00
<i>e) Fêtes de Pâques (sans électricité)</i>			
- jusqu'à 200 m ² - le m ²	2,12 €	2,18 €	2,83
- de 200 à 400 m ² - le m ²	1,38 €	1,42 €	3,00
- au-dessus de 400 m ² - le m ²	1,21 €	1,25 €	3,30
<i>f) Fêtes de Pâques (avec électricité)</i>			
- jusqu'à 200 m ² - le m ²	3,40 €	3,50 €	3,20
- de 200 à 400 m ² - le m ²	2,50 €	2,58 €	3,20
- au-dessus de 400 m ²	2,20 €	2,27 €	3,18
- Remorques	3,98 €	4,10 €	3,00
<i>g) Caravanes</i>			
Droit de stationnement (groupe de caravanes par manège)	2,08 €	2,14 €	2,88

F. Cirques

	2008	Proposi- tions 2009	% Augm.
Forfait par jour Grand Cirque (> 400 m ²)	478,00 €	492,00 €	2,93
Forfait par jour Petit Cirque (< 400 m ²) et théâtre marionnettes	107,00 €	110,00 €	2,80
Forfait nettoyage cirque sans ménagerie	1 030,00 €	1 061,00 €	3,00
Forfait nettoyage cirque avec ménagerie	1 545,00 €	1 591,00 €	2,98

G. Échoppes mobiles - Droits mensuels

	2008	Propositions 2009	% Augm.
a) Produits non transformés (fleurs, fruits, légumes)	53,90 €	55,50 €	2,97
b) Produits artisanaux (bibelots, objets d'art) *	68,50 €	70,50 €	2,91
c) Marrons chauds	93,80 €	96,60 €	2,99
d) Produits alimentaires (pizzas, frites, merguez, glaces et produits apparentés, etc.) *	93,80 €	96,60 €	2,99
e) Alimentation électrique sur site équipé (échoppes...)		35,00 €	Nouveau
f) Autres produits	243,60 €	250,90 €	3,00
* tarifs doublés en zone piétonne et sites aménagés			

H. Artisans

	2008	Propositions 2009	% Augm.
Stationnement voies piétonnes			
- prix par jour	20,60 €	21,20 €	2,91
- prix par demi-journée	10,90 €	11,20 €	2,75
Carnet stationnement	31,00 €	31,90 €	2,90

* gratuité du stationnement pour les véhicules des entreprises travaillant pour le compte de la Ville de Besançon.

I. Taxis - Droits de stationnement

	2008	Propositions 2009	% Augm.
Redevance mensuelle	36,50 €	37,60 €	3,00

II - Fourrière animale

	2008	Propositions 2009	% Augm.
Pension journalière chiens	6,35 €	6,55 €	3,15
Pension journalière chats	3,25 €	3,35 €	3,00
Frais de capture	43,20 €	44,50 €	3,00
• tarifs doublés de 19 h à 9 h, ainsi que week-end et jours fériés	86,40 €	89,00 €	3,00
• capture des chiens classés dangereux par la loi	86,40 €	89,00 €	3,00

Les interventions du vétérinaire engagées pour l'animal pourront être à la charge de son propriétaire, ainsi que les frais liés à l'évaluation comportementale du chien prévue par la loi du 20 juin 2008, qui renforce les mesures de prévention contre les chiens dangereux.

III - Atelier de distillation

	2008	Propositions 2009	% Augm.
Location journée pour résidents à Besançon	25,40 €	26,15 €	2,95
Location journée pour non-résidents à Besançon	42,20 €	43,50 €	3,08
Forfait nettoyage	65,00 €	67,00 €	3,08

IV - Autorisations de voirie**Tableau A**

N° des articles	Désignation	Unité d'application	Durée d'application	2008	Propositions 2009	% Augm.
1	Tableau réclame (ou panneau réclame)	m ²	an	10,60 €	10,90 €	2,83
2	Porte menus	u	an	10,60 €	10,90 €	2,83
3	Appareil de distribution automatique	u	an	61,20 €	63,00 €	3
4	Terrasse de café (y compris arbustes, plantes, garnitures et passages)	m ²	an	12,40 €	12,80 €	3,22
	Si des barrières sont nécessaires*	u	an		40 €	Nouveau
5	Terrasse couverte	m ²	an	53,00 €	54,60 €	3,00
6	Étalage (y compris plantes, garnitures et passages)	m ²	an	48,50 €	49,95 €	3,00
9	Autres autorisations (correspondant au droit minimum)	u	an	62,00 €	64,00 €	3,22
10	Autres autorisations ponctuelles	u	jour	62,00 €	64,00 €	3,22
11	Dépose affichettes :					
	- Associations : droit minimum	1 à 10	Par dépose	69,50 €	71,60 €	3,00
	- par dizaine supplémentaire	10		34,80 €	35,85 €	3,00
	- Sociétés commerciales			507,50 €	522,70 €	3,00

Droit minimum : 64 € (+ 3,23 %)

* pour les nouvelles autorisations et non soumis au doublement en secteur piétonnier

Modalités d'application concernant le paragraphe E et le tableau A

Article 1^{er} : Les tarifs sont doublés en zone piétonnière et semi piétonnière et dans les sites particuliers aménagés par la Ville, définis ci-dessous :

- Rue d'Anvers
- Grande Rue entre les rues des Boucheries et de la Bibliothèque,
- Rue Bersot entre les rues Granges et Alsace,
- Place du Huit Septembre,
- Place Pasteur, rue Pasteur,
- Rue des Granges,

- Rue de la République (de la rue des Granges à la Place du 8 Septembre),
- Pourtour du Centre Saint-Pierre,
- Rue Luc Breton,
- Rue Mairet,
- Rue Claude Pouillet,
- Rue Paris,
- Rue Jean Petit,
- Rue Courbet,
- Rue E. Cusenier
- Rue des Boucheries,
- Place Jouffroy d'Abbans,
- Rue Battant (de la Place Jouffroy à la rue Champrond),
- Place Marulaz,
- Rue Victor Hugo,
- Faubourg Rivotte (secteur aménagé),
- Promenade Granvelle,
- Square Sarraill,
- Parc Micaud / Les jardins du Casino,
- Place Jean Gigoux,

ainsi que les terrasses situées sur des emplacements de stationnement payant.

Article 2 : Le droit minimum perçu par autorisation sera de :

64 € (+ 3,23 %) hors zone piétonnière ou semi piétonnière,

128 € (+ 3,23 %) en zone piétonnière ou semi piétonnière.

Article 3 : Le droit des autorisations mentionnées au tableau A sera ramené à la moitié de la redevance annuelle si la demande a été faite le second semestre de l'année, mais en appliquant toujours le droit minimum.

Une réduction pourra être accordée aux commerçants titulaires d'une autorisation de voirie (terrasse, panneau, étalages...), si des travaux sont réalisés au droit de leur établissement ou situés à proximité mais ayant une conséquence directe et immédiate sur l'activité du commerce. Pour bénéficier d'une telle réduction, les travaux devront durer au moins 20 jours calendaires consécutifs. Lorsque ce critère préalable sera rempli, une réduction d'un douzième des droits dus pour l'année pourra être accordée, par période de 30 jours calendaires.

La réduction sera donc appliquée selon le tableau suivant :

Période de travaux	Réduction sur le tarif annuel
Entre 20 et 30 jours	1/12 des droits dus
Entre 31 et 60 jours	2/12 des droits dus
Entre 61 et 90 jours	3/12 des droits dus

Une progression identique est retenue pour les périodes suivantes.

Les réductions sont appliquées sans pour autant dépasser le seuil du droit minimum défini précédemment.

Tableau B - Permis de stationnement

N° des articles	Désignation	Unité d'application	Durée d'application	2008	Propositions 2009	% augm.
1	Occupation temporaire du sol par : - des matériaux de construction - échafaudages - emprise de chantier - bennes - camion nacelle, béton, pompe grue, etc.	m ²	semaine	1,40 €	1,45 €	3,57
1 bis	Plus-value pour occupation sur stationnement payant	m ²	semaine	2,00 €	2,00 €	
2	Occupation temporaire du sur-sol (par câble aérien ou canalisation)	m	semaine	0,35 €	0,36 €	2,85
3	Accès entrée charretière	u	u	62,00 €	64,00 €	3,22
4	Autres permis de stationnement	u	u	62,00 €	64,00 €	3,22

Tableau C - Permissions de voirie

N° des articles	Désignation	Unité d'application	Durée d'application	2008	Propositions 2009	% augm.
1	Occupation extraordinaire du sol ou du sous-sol par des ouvrages	m ²	an	11,90 €	12,20 €	2,52
2	Occupation extraordinaire du sol ou du sous-sol par des câbles ou canalisations	m	an	11,90 €	12,20 €	2,52
3	Occupation extraordinaire du sous-sol par une galerie technique	m ³	an	24,40 €	25,00 €	2,46
4	Ouvrage extraordinaire en surplomb du domaine public	m ²	an	95,00 €	97,50 €	2,63
5	Miroir	u	an	68,00 €	70,00 €	2,94
6	Accès station service	u	an	62,00 €	64,00 €	3,22
7	Abri avec publicité destiné aux usagers en déplacement, éclairé, équipé d'un dispositif d'affichage publicitaire composé au minimum de deux faces fixes et pouvant recevoir des panneaux d'information voyageurs	u	an		11,00 €	
8	Mobilier urbain d'information avec une ou plusieurs surfaces publicitaires d'une dimension d'environ 2 m ² , éclairé, composé de 2 faces fixes et/ou équipé d'un système dynamique	u	an		11,00 €	
9	Mobilier urbain d'information d'une dimension d'environ 8 m ² , éclairé, composé de 2 faces fixes et/ou équipé d'un système dynamique	u	an		11,00 €	
10	Colonne d'affichage	u	an		11,00 €	

Modalités d'application concernant les tableaux B et C

Article 1^{er} : en zone piétonnière et semi-piétonnière ainsi que dans les sites particuliers aménagés par la Ville, définis ci-dessous :

Centre-ville : Grande Rue entre les rues des Boucheries et de la Préfecture, rue Bersot entre les rues des Granges et Proudhon, Place du Huit Septembre, Place Pasteur, rue Pasteur entre la place

Pasteur et la rue Zola, place Marulaz, rue de la République et rue d'Alsace devant le bâtiment Saint-Pierre, rue des Boucheries, rue des Granges entre la place de la Révolution et la rue de la République, rue Battant entre place Jouffroy et la rue Champrond, rue Courbet, rue Claude Pouillet, faubourg Rivotte, rue Jean Petit entre les rues Courbet et Goudimel, rue de Paris.

Planoise : Rue Marc Bloch, rue André Malraux, place René Cassin, rue André Boulloche, avenue du Parc, square Van Gogh, rue Picasso, place de l'Europe, rue Léonard de Vinci, rue Albrecht Dürer, rue Henri Matisse, rue Gauguin, rue Goya, rue Rembrandt, rue Renoir, rue Pierre Rubens, rue Jules Gauthier, rue Charles de Montalembert, rue Bonnefoy :

Les prix du tableau B (sauf 1 bis), du tableau C (articles 1,2) sont doublés.

Article 2 : Le droit minimum perçu par autorisation ou permission sera de :

64,00 € (3,23 %) hors zone piétonnière ou semi-piétonnière,

128,00 € (3,23 %) en zone piétonnière ou semi-piétonnière.

Article 3 : Gratuité du stationnement pour un véhicule, en secteur payant, dès lors qu'il aura été délivré un permis de stationnement payant et pour un emplacement.

Article 4 : Le premier droit des autorisations mentionnées au tableau C des permissions de voirie, sera ramené à la moitié de la redevance annuelle si la demande a été faite le second semestre de l'année, mais en appliquant toujours le droit minimum.

Article 5 : L'exonération des droits d'occupation de la voie publique sera maintenue lors du ravalement de façade, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 1986 ; toutefois, elle sera limitée dans le temps à raison d'une semaine d'exonération pour 75 m² de façade ravalée à l'aplomb du domaine public, les ouvertures seront comptées comme surface pleine.

Article 6 : Les surfaces autorisées par l'arrêté de voirie devront être rigoureusement respectées. Chaque infraction constatée par un surveillant du domaine public fera l'objet d'une rectification du permis de stationnement ou de l'émission d'un permis complémentaire.

Article 7 : Exonération de droit :

- Pour la mise en place de mini-benne et de sac à gravats (contenance égale ou inférieure à 1 m³) à condition que la durée de pose soit égale ou inférieure à trois jours pour les mini-bennes et 24 heures pour les sacs à gravats. Ces dispositions sont applicables pour chaque chantier tous corps d'état confondus.
- Pour les associations à but non lucratif régies par la loi de 1901 désirant placer des enseignes provisoires à condition qu'aucune publicité étrangère à l'association ne figure sur les calicots : en aucun cas les calicots ne seront autorisés en travers des voies.
- Pour les éléments architecturaux des bâtiments et les balcons.
- Pour les projets visant l'intérêt public ou favorisant des négociations en vue de cet intérêt.

Article 8 : Ce tarif s'appliquera pour toute autorisation délivrée après le 31 décembre 2008.

Enlèvement de graffiti

1) Le contrat annuel de maintenance et de nettoyage des supports avec participation financière du propriétaire de l'immeuble dont les façades ne sont pas protégées par un traitement préalable anti-graffiti

Tarifs dégressifs par tranche :

. Tranche de 0 à 125 m² : 2,40 €/m²

. Tranche > 125 m² : 1,15 €/m²

2) Le contrat annuel de maintenance et de nettoyage des supports sans participation financière du propriétaire de l'immeuble dont les façades sont protégées par un traitement préalable anti-graffiti

- Gratuit

3) La facturation au forfait horaire hors contrat

- Tarif : 94,00 € (+ 2,7 %) TTC/heure.

Délivrance de clefs, télécommandes, prêt de panneaux

1) Prêt de clefs de bornes

Tarif : caution de 46 €

2) Délivrance de télécommandes

Tarif : caution de 46 €

3) Prêt de panneaux

Tarif : caution de 76 €

WC publics semi-automatiques

Gratuité

Prêt WC public mobile (nouveau tarif)

250 € par manifestation.

V - Stationnement

A. Stationnement payant sur voirie de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h du lundi au samedi (tarifs identiques à 2008)

	Tarifs 2008	Propositions tarifs 2009
Secteur courte durée (rouge)	1,00 € par 45 mn fractionnables par tranche de 7,5 mn Minimum de perception : 0,50 € Durée maximale autorisée : 1 heure 30 incluant la possibilité de stationner gratuitement 20 mn pour les détenteurs de la carte	1,00 € par 45 mn fractionnables par tranche de 7,5 mn Minimum de perception : 0,50 € Durée maximale autorisée : 1 heure 30 incluant la possibilité de stationner gratuitement 20 mn pour les détenteurs de la carte
Secteur longue durée (bleu)	1,00 € par heure fractionnable par tranche de 10 mn Minimum de perception : 0,50 € Durée maximale autorisée : 3 heures Tarif résident : 1,50 € pour 24 heures 7 € pour 7 jours	1,00 € par heure fractionnable par tranche de 10 mn Minimum de perception : 0,50 € Durée maximale autorisée : 3 heures Tarif résident : 1,50 € pour 24 heures 7 € pour 7 jours

* résident : habitant des quartiers Boucle, Battant (délimité par le Conseil de Quartier) et Chaprais (délimité par les rues Chopard, boulevard Diderot, rues des Fontenottes et la voie ferrée).

B. Parkings - Tarifs horaires*a) Parking Mairie et parkings Marché Beaux-Arts et Cusenier*

	Tarifs 2008	Propositions tarifs 2009
Tarif horaire	Du lundi au samedi : de 9 h à 19 h 20 premières minutes gratuites La première heure : 1 € Les demi-heures suivantes : 0,50 € Toute demi-heure commencée est due	Du lundi au samedi : de 9 h à 19 h 20 premières minutes gratuites La première heure : 1 € Les demi-heures suivantes : 0,50 € Toute demi-heure commencée est due
	Tous les jours : de 19 h à 9 h Forfait : 1 € la nuit	Tous les jours : de 19 h à 9 h Forfait : 1 € la nuit
	Dimanches et jours fériés : de 9 h à 13 h : gratuit de 13 h à 19 h : 20 premières minutes gratuites 0,50 € par heure Toute heure commencée est due	Dimanches et jours fériés : de 9 h à 13 h : gratuit de 13 h à 19 h : 20 premières minutes gratuites 0,50 € par heure Toute heure commencée est due

b) Parkings Saint-Paul et Petit Chamars

	Tarifs 2008	Propositions tarifs 2009
Tarif horaire	Du lundi au samedi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 20 premières minutes gratuites La première heure : 1 € Les demi-heures suivantes : 0,50 € Toute demi-heure commencée est due	Du lundi au samedi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 20 premières minutes gratuites La première heure : 1 € Les demi-heures suivantes : 0,50 € Toute demi-heure commencée est due
	De 12 h à 13 h 30 et de 19 h à 9 h : gratuit	de 12 h à 13 h 30 et de 19 h à 9 h : gratuit
	Dimanches et jours fériés : gratuit	Dimanches et jours fériés : gratuit

C. Parkings - Abonnements*a) Parkings Mairie et Marché Beaux-Arts pour les véhicules*

Types d'abonnements	2008			2009						Conditions
	Mois	Trimes-tre	Année	Mois	%	Trimes-tre	%	Année	%	
Résident nuit *	31 €	88 €	320 €	32 €	3,2	90 €	2,27	325 €	1,56	Abonnement valable de 17h00 à 9h00 du lundi au vendredi et 24h/24 samedis, dimanches et férié
Résident permanent *	60 €	170 €	600 €	62 €	3,3	175 €	2,94	605 €	0,8	Abonnement valable 24h/24 tous les jours
Affaire 5 jours	60 €	175 €	600 €	62 €	3,3	178 €	1,7	607 €	1,17	Du lundi au vendredi ou du mardi au samedi } Abonnements } valables de 7h00 } à 20h00 sur les } jours déterminés
Affaire 6 jours	75 €	220 €	750 €	78 €	4	225 €	2,27	760 €	1,33	} Abonnements } valables de 7h00 } à 20h00 sur les } jours déterminés
Affaire permanent	105 €	295 €	995 €	108 €	2,86	298 €	1,02	998 €	0,30	} Abonnement } valable 24h/24 } tous les jours

* le tarif résident est réservé aux Bisontins habitant les quartiers Boucle et Battant (délimitation des conseils de quartier)

b) Parkings Mairie et Marché Beaux-Arts pour les motos

Abonnement permanent à tarif unique : 20 €

c) Parkings Saint-Paul et Petit Chamars

Types d'abonnements	2008			2009						Conditions
	Mois	Trimestre	Année	Mois	%	Trimestre	%	Année	%	
Résident permanent *	37,50 €	93,00 €	358,00 €	38,00 €	1,33	94,00 €	1,08	360,00 €	0,56	Abonnement permanent valable 24h/24 tous les jours
Affaire 6 jours	41,00 €	110,00 €	405,00 €	42,00 €	2,44	112,00 €	1,81	408,00 €	0,74	Abonnement valable de 7 h à 20 du lundi au samedi

* Le tarif résident est réservé aux Bisontins des quartiers Boucle et Battant (délimitation des conseils de quartier)

d) Parking Isenbart

Types d'abonnements	2008			2009						Conditions
	Mois	Trimestre	Année	Mois	%	Trimestre	%	Année	%	
Résident permanent *	30,00 €	80,00 €	300,00 €	31,00 €	3,3	82,00 €	2,5	302,00 €	0,7	Abonnement permanent valable 24h/24 tous les jours
Affaire 6 jours	41,00 €	110,00 €	405,00 €	42,00 €	2,4	111,00 €	0,9	406,00 €	0,25	Abonnement valable de 7 h à 20 du lundi au samedi

* le tarif résident est réservé aux Bisontins des quartiers Battant (délimitation des conseils de quartier) et Chaprais (délimitation par les rues Chopard, boulevard Diderot, rue des Fontenottes et la voie ferrée).

e) Autres tarifs

- Jeton free pass : 0,50 €
- Tarif de nuit valable de 19 h à 9 h aux parkings Mairie et Marché Beaux-Arts : 1 €
- Tarif nouveaux arrivants :
 - Tarif identique au tarif abonnement résident permanent, permettant aux habitants nouvellement arrivés à Besançon et habitant les quartiers de la Boucle et de Battant, de rechercher une solution pour leur stationnement.
 - Tarif mensuel de 62 € (3,3 %) dans la limite d'un trimestre, valable aux parkings Mairie et Marché Beaux-Arts.
- Forfaits applicables pour les congressistes, associations, entreprises et comités à l'occasion des manifestations :

	Mairie - Marché Beaux-Arts/Cusenier	Saint-Paul Petit Chamars et Isenbart
Forfait 1 semaine	18,00 €	14,00 €
Forfait 2 semaines	28,00 €	23,00 €
Forfait 3 semaines	36,00 €	30,00 €
Tarif à la journée	3,50 €	2,00 €
Semaine supplémentaire	12,00 €	7,00 €

- Tarif préférentiel au parc Mairie et Petit Chamars pour les parents des enfants hospitalisés aux services Réanimation ou Grands Prématurés et au service Hématologie de la Mère et l'Enfant (gestion par l'Association Réa...gir).
 - ⇒ Quota de 300 tarifs préférentiels par an
 - ⇒ 10 € valable 7 jours - 24h/24 au parc Mairie et parking Chamars.
- Forfait parents d'élèves au parc Mairie et Parking Petit Chamars :
 - ⇒ 50 % du tarif horaire,
 - ⇒ 170 heures de stationnement pour un montant de 85 € utilisables de 7 h à 10 h, 11 h à 14 h et de 16 h à 19 h.

- Forfaits applicables pendant les vacances scolaires

	Mairie Marché Beaux-Arts/Cusenier	Saint-Paul Petit Chamars et Isenbart
Forfait 1 semaine	18,00 €	14,00 €
Forfait 2 semaines	28,00 €	23,00 €
Forfait 3 semaines	36,00 €	30,00 €
Semaine supplémentaire	12,00 €	7,00 €

D. Tarifs divers

	Tarifs 2008	Propositions 2009	% Augment.
Forfait artisans par jour et par place	4,00 €	4,00 €	0,00
Ticket perdu ou carte détériorée	8,00 €	8,00 €	0,00
Carte résident perdue, volée ou endommagée	8,00 €	8,00 €	0,00
Caution carte parking	15,50 €	15,50 €	0,00
Parking Saint-Etienne (Citadelle) - Stationnement payant lors de la mise en place de la navette de bus gratuite en été Par jour et par place	2,00 €	3,00 €	5,00
Carte de vie quotidienne résident à Besançon et CAGB	8,00 €	8,00 €	0,00
Carte de vie quotidienne résident hors CAGB	16,00 €	16,00 €	0,00
Carte de vie quotidienne bénéficiaires minima sociaux	4,00 €	4,00 €	0,00

E. Frais de fourrière

	Tarifs 2008	Tarifs 2009	% Augment.
Voiture particulière < 3,5 t			
Frais d'enlèvement	89,00 €	89,00 €	0,00
Jour de garde supplémentaire par période de 24 h	4,60 €	4,60 €	0,00
Jour de garde supplémentaire dans le cadre d'une enquête judiciaire	3,20 €	3,20 €	0,00
Opération préalable	15,20 €	15,20 €	0,00
Restitution sur place	89,00 €	89,00 €	0,00
Intervention sauvegarde des véhicules (inondation, véhicules volés, ...)	89,00 €	89,00 €	0,00
Intervention enlèvement véhicules brûlés	* 153 €	* 153 €	0,00
Jour de garde pour véhicules sauvés des eaux, volés ou brûlés - À compter du 11 ^{ème} jour	4,60 €	4,60 €	0,00

	Tarifs 2008	Tarifs 2009	% Augment.
Poids lourds > 3,5 t			
Frais d'enlèvement	122,00 €	122,00 €	0,00
Jour de garde supplémentaire par période de 24 h	9,20 €	9,20 €	0,00
Opération préalable	22,90 €	22,90 €	0,00
Restitution sur place	122,00 €	122,00 €	0,00
Autres véhicules			
Frais d'enlèvement	45,70 €	45,70 € *	0,00
Jour de garde supplémentaire par période de 24 h	3,00 €	3,00 € *	0,00
Opération préalable	7,60 €	7,60 € *	0,00
Restitution sur place	45,80 €	45,80 €	0,00

*** tarifs encadrés**

Frais d'expertise (véhicules présents depuis plus de 3 jours à la fourrière) : 61 €

Frais d'expertise (cyclomoteurs présents depuis plus de 3 jours à la fourrière) : 30,50 €.

- Dans certaines conditions (Bisontin dont l'incendie de son véhicule à Besançon est d'origine criminelle, dont l'assurance ne couvre pas le risque incendie et qui autorise dans un délai de 15 jours la Ville à détruire son véhicule), le Maire a la possibilité de ne pas recouvrer la recette correspondante.

VI - Location de vélos en libre service

Abonnements	Tarifs 2008	Propositions 2009
Abonnement de courte durée		
Durée : 7 jours	1 €	1 €
1 ^{ère} demi-heure gratuite		
Au-delà d'une demi-heure, par heure (toute heure commencée est due)	1 €	1 €
Maximum de perception pour une journée	4 €	4 €
Abonnement annuel		
15 € (+ 2 € minimum de chargement de la carte)	15 €	15 €
Pour les détenteurs d'une carte de vie quotidienne ou d'un abonnement au réseau de transport GINKO 10 € (+ 2 € minimum de chargement de la carte)	10 €	10 €

VII - Tarifs de location pour les emplacements sur les pylônes et pour les antennes de téléphonie sur le territoire communal

1, Emplacement pour une antenne de radio associative : 705 € nets (révision faite selon évolution de l'indice INSEE du coût de la construction)

2. Emplacement pour une antenne de radio non associative : 7 071 € nets révision faite selon évolution de l'indice INSEE du coût de la construction)

3. Emplacement pour une antenne de téléphonie mobile : 8 840 € nets révision faite selon évolution de l'indice INSEE du coût de la construction).

Occupation du domaine privé de la Ville par panneaux publicitaires :

1 - panneau simple face ou double face sur terrain de la Ville - tarif annuel : 1 500 € par implantation et par face

2 - panneau sur mur d'immeuble - tarif annuel : 750 €.

VIII - Concessions de terrains, droits et taxes afférents aux opérations effectuées dans les cimetières

Une hausse de 3 % est proposée pour les tarifs concernant les concessions, les taxes d'inhumation et la taxe de crémation.

Concessions : droits et taxes Durée et type de concession	Concessions		Taxe d'inhumation	
	2008	Propositions 2009	2008	Propositions 2009
PLEINE TERRE :				
. 15 ans	214,00 €	220,00 €	62,00 €	63,90 €
. 30 ans	390,00 €	402,00 €	91,00 €	93,70 €
. 50 ans	781,00 €	804,00 €	91,00 €	93,70 €
. Perpétuelle pleine terre (ne fait plus l'objet de concession nouvelle)			157,00 €	161,70 €
CAVEAUX :				
1) Terrain				
. 30 ans	487,00 €	502,00 €	182,00 €	187,50 €
. 50 ans	974,00 €	1 003,00 €	182,00 €	187,50 €
. Perpétuelle	6 354,00 €	6 545,00 €	310,00 €	319,30 €
2) Caveaux pré-édifiés du Cimetière de Saint-Claude :				
. 2/3 places	1 364,00 €	1 405,00 €		
. 4 places	1 540,00 €	1 586,00 €		
. 6 places	1 731,00 €	1 783,00 €		
Jardin d'urnes 30 ans :				
1) terrain	195,00 €	201,00 €	37,40 €	38,50 €
2) terrain + caveau	548,00 €	564,00 €	37,40 €	38,50 €
Jardin d'urnes 50 ans :				
1) terrain	487,00 €	502,00 €	37,40 €	38,50 €
2) terrain + caveau	842,00 €	867,00 €	37,40 €	38,50 €
Columbarium de Saint-Ferjeux	235,00 €	242,00 €	37,40 €	38,50 €
Columbarium de Saint-Claude :				
. pour les 5 premières années	593,00 €	611,00 €	37,40 €	38,50 €
. renouvellement pour 5 ans	359,00 €	370,00 €	37,40 €	38,50 €
Droit de séjour au dépositaire				
. du 1 ^{er} au 15 ^{ème} jour	gratuit	gratuit		
. à partir du 16 ^{ème} jour, par journée	6,00 €	6,00 €		
Terrain non concédé			62,00 €	63,90 €

Le montant de chaque vacation de police pour les opérations funéraires reste fixé à 14,70 €.

La taxe de crémation versée à la Ville de Besançon par le gestionnaire du crématorium passera de 37,40 € à 38,50 € à compter du 1^{er} février 2009.

Les reprises de concessions effectuées par les entreprises pour le compte de la Ville passeraient de 116,10 € à 119,60 € pour l'année 2009.

Crématorium

Le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Crématorium prévoit l'actualisation des tarifs à l'issue de chaque année de fonctionnement du contrat d'affermage, soit à compter du 1^{er} février 2009. Les propositions de tarifs du délégataire doivent être adressées à la Ville en décembre et elles seront soumises à l'approbation du Conseil Municipal du mois de janvier 2009.

IX - Hygiène**Désinfection et désinsectisation**

	2008	Propositions 2009	% augmentat.
<i>Désinfection au poste</i>			
Etuve complète	10,90 €	11,06 €	1,50
<i>Désinfection ou désinsectisation à domicile</i>			
F1	25,54 €	25,92 €	1,50
F2	29,97 €	30,42 €	1,50
F3	33,55 €	34,05 €	1,50
F4	40,53 €	41,13 €	1,50
F5	44,18 €	44,84 €	1,50
F6 et plus	49,40 €	50,14 €	1,50
Litre de produit insecticide posé dans les collectivités	19,41 €	19,70 €	1,50
Immeuble (par logement) ou collectivité	14,30 €	14,51 €	1,50
Foyer-logement (par logement)	1,86 €	1,91 €	2,70
<i>Dératisation</i>			
Raticide, le kg (blé empoisonné)	7,14 €	7,24 €	1,50
Raticide, le kg (bloc hydrofuge ou granulés)	13,10 €	13,30 €	1,50
Souricide, le kg	15,84 €	16,07 €	1,50
Boîte à rats (poste d'appâtage)	9,40 €	9,54 €	1,50
Plaques de glu	3,00 €	3,04 €	1,50
Forfait déplacement + intervention	18,04 €	18,31 €	1,50
<i>Divers</i>			
Absorbeur d'odeurs	15,00 €	15,22 €	1,50
Forfait déplacement + intervention	18,04 €	18,31 €	1,50

X - Salles gérées par la Direction Vie des Quartiers Maisons de quartier

Salles de réunions	2008		Propositions 2009		
	Tarif associatif	Tarif hors association	Tarif associatif	% augm.	Tarif hors association
Salles des Maisons de Quartiers municipales Montrapon/Fontaine Ecu - Grette/Butte - Planoise (Centre Nelson Mandela)					
- la journée	48,00 €	97,50 €	49,50 €	3,13	99,00 €
- la demi-journée	29,00 €	58,20 €	29,50 €	1,72	59,00 €
- forfait nettoyage	15,20 €	15,20 €	15,50 €	1,97	15,50 €
	alignement des tarifs sur les salles de même contenance gérées par les Moyens Associatifs				
Centre Nelson Mandela : salle polyvalente (242 m²)					
Réunions					
- la journée	175 €	360 €	180,00 €	2,86	360,00 €
- la demi-journée	132 €	265 €	136,00 €	3,03	272,00 €
- participation entretien (en cas de gratuité)	50 €	50 €	51,50 €	3,00	51,50 €
Manifestations festives					
- samedi ou veille de jour férié	318 €	532 €	327,50 €	2,99	655,00 €
- un autre jour	233 €	398 €	240,00 €	3,00	480,00 €
- participation entretien (en cas de gratuité)	50 €	50 €	51,50 €	3,00	51,50 €

La gratuité des salles des Maisons de Quartier Municipales peut être accordée par le Maire ou l'Adjoint :

- pour les manifestations ou associations dont l'objet rentre dans le cadre de l'animation des quartiers et/ou des projets de quartiers concernés,

- pour les manifestations organisées par les administrations d'Etat, les collectivités territoriales et établissements publics ainsi que les associations regroupant les agents de la Ville de Besançon,

- pour les manifestations dont les bénéficiaires sont reversés à des œuvres caritatives.

XI - Salles gérées par la Direction Vie des Quartiers Service des Moyens Associatifs

Salles associatives	2008		Propositions 2009		
	Tarif associatif	Tarif hors association	Tarif associatif	% augm.	Tarif hors association
Salles de réunions					
1. Grandes salles (200 places et plus)					
Battant - Malcombe					
- pour une journée	175,00 €	360,00 €	180,00 €	2,86	360,00 €
- pour une demi-journée	132,00 €	265,00 €	136,00 €	3,03	272,00 €
- participation entretien (en cas de gratuité)	50,00 €	50,00 €	51,50 €	3,00	51,50 €
Caution salle Battant (pour utilisation matériel scénique et sonorisation) : 335 €					

Salles associatives	2008		Propositions 2009		
	Tarif associatif	Tarif hors association	Tarif associatif	% augm.	Tarif hors association
2. Salles moyennes Espace Renée et Jules Rose (2 salles) - Centre 1901 (Les Fougères) - Fort de Bregille (Salle du Manège - Salle du Fort) - Centre Pierre Mendès-France (3 salles) / rue Berlioz (1 salle) / Rue Viancin / 17, rue Haag (1 salle), les Quatre Vents (1 salle), Espace associatif S. de Beauvoir (2 salles), les Montboucons (1 salle) (2 salles) - pour une journée - pour une demi-journée - participation entretien (en cas de gratuité)	48,00 € 29,00 € 15,00 €	97,50 € 58,20 € 15,00 €	49,50 € 29,50 € 15,50 €	3,13 1,72 3,33	99,00 € 59,00 € 15,50 €
Salles d'expositions Ancienne Poste (tarif à la journée) participation entretien (en cas de gratuité) occupation de 1 à 3 jours occupation de 4 à 7 jours	40,50 € 15,20 € 35,50 €	81,00 € 15,20 € 35,50 €	41,50 € 15,50 € 36,50 €	2,47 1,97 2,82	83,00 € 15,50 € 36,50 €
Salle des Fêtes, soirées dansantes Bregille - Fort ou salle du Manège un jour la journée supplémentaire participation entretien (en cas de gratuité) Pénalité en cas de dépassement horaire au-delà de 3 heures du matin - par heure Caution : Identique au montant de la location pratiquée, elle ne sera demandée que pour les manifestations susceptibles de présenter des risques : spectacles (y compris sportifs), soirées dansantes, repas et repas dansants.	229,00 € 114,00 € 50,00 € 130,00 €	360,00 € 178,00 € 50,00 € 130,00 €	236,00 € 117,50 € 51,50 € 134,00 €	3,06 3,07 3,00 3,07	472,00 € 235,00 € 51,50 € 134,00 €
Salle de danse Espace Associatif Simone de Beauvoir pour une demi-journée pour une journée pour un week-end A partir de 2 week-ends (sur 30 jours glissants) - le week-end Participation entretien (en cas de gratuité)	15,00 € 25,00 € 40,00 € 15,20 €	30,00 € 50,00 € 80,00 € 15,20 €	15,50 € 25,50 € 41,00 € 31,00 € 15,50 €	3,33 2,00 2,50 1,97	31,00 € 51,00 € 82,00 € 62,00 € 15,50 €
Malcombe utilisation samedi ou veille de jour férié utilisation un autre jour participation entretien (en cas de gratuité) Pénalité en cas de dépassement horaire au-delà de 3 heures du matin (soirée dansante) - Par heure Caution : identique au prix de location pratiqué, elle ne sera demandée que pour les manifestations susceptibles de présenter des risques : spectacles (y compris sportifs), soirées dansantes, repas et repas dansants	407,00 € 352,00 € 50,00 € 130,00 €	705,00 € 618,00 € 50,00 € 130,00 €	419,00 € 362,50 € 51,50 € 134,00 €	2,95 2,98 3,00 3,07	838,00 € 725,00 € 51,50 € 134,00 €

La gratuité de location des salles associatives peut être accordée par le Maire ou l'Adjoint Délégué pour :

- les manifestations organisées par les administrations d'État, les collectivités territoriales et établissements publics ainsi que les associations regroupant les agents de la Ville de Besançon,
- les manifestations dont les bénéficiaires sont reversés à des œuvres caritatives,
- les manifestations organisées par des associations non subventionnées par la Ville de Besançon.

Le tarif associatif s'applique aux associations sans but lucratif issues de la loi 1901, auxquelles sont assimilés les partis politiques, les comités d'entreprises et les syndicats.

Le tarif hors association sera appliqué par défaut à tout autre demandeur, il correspond au double du tarif associatif.

Kursaal

1. Grande salle et Petit Kursaal

	2008		Propositions 2009			
	Tarif hors assoc.	Tarif associatif	Tarif hors assoc.	% augm.	Tarif associatif	% augm.
Grand Kursaal - par heure d'immobilisation	100,50 €	50,00 €	103,50	2,99	51,50	3,00
Petit Kursaal - par heure d'immobilisation	83,00 €	50,00 €	85,50	3,01	51,50	3,00
Cuisine - Forfait	250,00 €	250,00 €	257,50	3,00	257,50	3,00
En sus des heures d'immobilisation : Forfait aménagement/ rangement/entretien par les agents du Kursaal : maximum 4 heures du tarif horaire correspondant						

Grand Kursaal - déjeuner-dîner dansant / spectacle

Forfait	Forfait tarif hors associatif			Forfait tarif associatif		
	2008	2009	Evolution	2008	2009	Evolution
			1 800 €	Nouveau		1 000 €

Ce nouveau forfait correspond à 13 heures d'immobilisation de la salle + 2 heures de montage/démontage/entretien + forfait utilisation de la cuisine

Petit Kursaal - conférences / projections

Forfait	Forfait tarif hors associatif			Forfait tarif associatif		
	2008	2009	Evolution	2008	2009	Evolution
Forfait 1/2 journée (5 h)	Inexistant	427,50 €		Inexistant	257,50 €	
Forfait journée (10 h)	Inexistant	855,00 €		Inexistant	515,00 €	
Forfait soirée (3 h)	Inexistant	256,50 €		Inexistant	154,50 €	

Les forfaits sont calculés sur la base des taux horaires «hors associatif» ou «associatif».

En cas de projection de film(s) 35 mm, il convient de facturer en plus, de une à trois heures au tarif «hors associatif» ou «associatif», correspondant au temps de montage/démontage du ou des films par le projectionniste du Kursaal.

2. Salles Pellegrin, Thevenot, Bidault, Foyer de la Danse

Salles	Immobilisation de la salle pendant 5 heures			Immobilisation de la salle pendant 10 heures		
	2008	Prop. 2009	% augm.	2008	Prop. 2009	% augm.
Amélie Pellegrin	18,20 €	18,50 €	1,65	34,50 €	35,50 €	2,90
Marcel Thevenot	21,80 €	22,50 €	3,21	42,00 €	43,00 €	2,38
Robert Bidault	26,90 €	27,50 €	2,23	54,30 €	56,00 €	3,13
Foyer de la Danse	37,50 €	38,50 €	2,67	75,00 €	77,00 €	2,67

3. Salles Proudhon et Ory

Salles	Tarif normal Immobilisation de la salle pendant 5 heures			Tarif hors assoc. immobilisation pendant 10 heures		
	2008	Prop. 2009	% augm.	2008	Prop. 2009	% augm.
Réunions, conférences, réceptions, colloques, congrès	177,00 €	182,00 €	2,82	264,00 €	272,00 €	3,03
Expositions, bourses, animations, salons	INOPERANT			194,00 €	200,00 €	3,09
	Tarif associatif immobilisation pendant 5 heures			Tarif associatif Immobilisation pendant 10 heures		
	2008	Prop. 2009	% augm.	2008	Prop. 2009	% augm.
Réunions, conférences, réceptions, colloques, congrès	106,00 €	109,00 €	2,83	148,50 €	153,00 €	3,03
	Tarif hors assoc. immobilisation de la salle pendant 5 heures			Tarif associatif immobilisation pendant 10 heures		
	2008	Prop. 2009	% augm.	2008	Prop. 2009	% augm.
Expositions, bourses, salons, animations	INOPERANT			94,00 €	96,50 €	2,66
Spectacles, repas Au-delà de 10 heures	INOPERANT			234,00 € 340,00 €	INOPERANT	

4 - Salles Colard - Risset

Salles	Immobilisation de la salle pendant 5 heures						Immobilisation de la salle pendant 10 heures					
	Tarif normal			Tarif associatif			Tarif normal			Tarif associatif		
	2008	Prop. 2009	% augm.	2008	Prop. 2009	% augm.	2008	Prop. 2009	% augm.	2008	Prop. 2009	% augm.
Salle Colard / Salle Risset												
- réunions, conférences, réceptions, colloques, congrès	133,00 €	137,00 €	3,01	78,00 €	80,00 €	2,56	175,50 €	180,50 €	2,85	104,00 €	107,00 €	2,88
- expositions							141,00 €	INOPERANT		71,00 €	INOPERANT	

Le tarif associatif est accordé aux associations Loi 1901 et par extension aux syndicats, partis politiques et Comités d'Entreprise.

5. Colloques, congrès, séminaires

Il est proposé une révision complète du système de tarification préférentiel accordé aux congrès et colloques. Le système présenté revient à accorder aux organisateurs de congrès et colloques, en fonction de leur statut juridique (associatif ou hors associatif), une remise tarifaire de 20 % (hors associatif) ou 60 % (associatif) sur le prix de base.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les deux taux de remise.

			Taux de remise 2009 votés sur la base des tarifs unitaires 2009 Hors associatifs	
			Hors associatif	Associatif
SALLES	Montants unitaires de location au tarif hors associatif		20 %	60 %
	2008	2009	Pour information : Tarifs Congrès / Colloques 2009 résultant de l'application des taux	
Grand Kursaal	1 757,50 €	1 800,00 €	1 440,00 €	720,00 €
Petit Kursaal	830,00 €	855,00 €	684,00 €	342,00 €
Salle Colard	175,50 €	180,50 €	144,40 €	72,20 €
Salle Proudhon	264,00 €	272,00 €	217,60 €	108,80 €
Salle Ory	264,00 €	272,00 €	217,60 €	108,80 €
Salle Risset	175,50 €	180,50 €	144,40 €	72,20 €
Salle Marcel Thévenot	42,00 €	43,00 €	34,40 €	17,20 €
Salle Amélie Péllegrin	34,50 €	35,50 €	28,40 €	14,20 €
Salle Robert Bidault	54,30 €	56,00 €	44,80 €	22,40 €
Foyer de la Danse	75,00 €	77,00 €	61,60 €	30,80 €
Ensemble du Kursaal	3 672,30 €	3 771,50 €	3 017,20 €	1 508,60 €

Seuls les congrès et colloques accueillant des participants de l'aire régionale, nationale ou internationale peuvent bénéficier des tarifs remisés associatif ou hors associatif.

Pour bénéficier de ces remises, les organisateurs doivent utiliser au minimum deux salles durant une journée minimum. En ce sens, la salle du Grand Kursaal avec la buvette et la cuisine constituent un ensemble de deux salles.

6. Présentation de spectacle

Une réévaluation importante des tarifs professionnels est proposée. Le tarif proposé pour un jour de mise à disposition du Petit ou du Grand Kursaal et du personnel technique requis correspond au coût moyen (masse salariale) du personnel municipal nécessaire à un spectacle ainsi qu'à la sécurité incendie de celui-ci. Il est donc proposé que les organisateurs professionnels de spectacles, via le prix de location, prennent en charge le personnel technique municipal mis à disposition pour leur propre spectacle.

Petit Kursaal						
Tarif professionnel (1)			% Augm.	Tarif culturel (2)		% Augm.
	2008	Proposition 2009		2008	Proposition 2009	
Forfait 4 h	331,50 €	INOPERANT		166,00 €	171,00 €	3,01
Forfait 1 jour (12 h)	665,00 €	870,00 €	30,83	409,00 €	421,00 €	2,93
Forfait 2 jours	1 167,50 €	INOPERANT		752,50 €	INOPERANT	
Forfait 3 jours	1 666,50 €	INOPERANT		1 077,00 €	INOPERANT	
Dépassement horaire	82,50 €	85,50 €	3,64	82,50 €	85,50 €	3,64
Par jour supplémentaire	537,00 €	420,00 €	- 21,79	215,00 €	222,50 €	3,48
Caution : équivalente au montant de location						
Grand Kursaal						
Tarif professionnel (1)			% Augm.	Tarif culturel (2)		% Augm.
	2008	Proposition 2009		2008	Proposition 2009	
Forfait 1 jour (16 h)	1 602,00 €	2 150,00 €	34,21	591,50 €	609,00 €	2,96
Forfait 2 jours	2 153,50 €	INOPERANT		1 023,00 €	INOPERANT	
Forfait 3 jours	2 800,50 €	INOPERANT		1 399,50 €	INOPERANT	
Dépassement horaire	100,50 €	103,50 €	2,99	82,50 €	85,50 €	3,64
Par jour supplém.	861,00 €	990,00 €	14,98	430,00 €	442,00 €	2,79
Caution : équivalente au montant de location						

(1) Tarif professionnel : Organismes professionnels titulaires de licences d'entrepreneurs de spectacles présentant les spectacles créés par des tiers et toutes manifestations à caractère commercial.

(2) Tarif culturel : Organismes présentant des spectacles amateurs - Organismes présentant leurs propres créations et titulaires de licences d'entrepreneurs de spectacles.

7. Salles du Kursaal : participation à l'entretien dans le cas de gratuité

La gratuité de location des salles du Kursaal peut être accordée par le Maire ou l'Adjoint Délégué pour :

- les manifestations organisées par les administrations d'État, les collectivités territoriales et établissements publics ainsi que par le COS de la Ville de Besançon et l'ASTB,

- les manifestations dont les bénéfices sont reversés à des œuvres caritatives,

- les manifestations organisées par des associations non subventionnées par la Ville de Besançon.

Dans ce cas, il est proposé une participation à l'entretien des salles :

Tarif journalier	2008	Propositions 2009	% Augm.
Grand Kursaal	129,00 €	133,00 €	3,10
Petit Kursaal	96,00 €	99,00 €	3,13
Colard	64,50 €	66,50 €	3,10
Proudhon	75,00 €	77,00 €	2,67
Ory	75,00 €	77,00 €	2,67
Risset	32,00 €	33,00 €	3,13
Thevenot	16,00 €	16,50 €	3,13
Pellegrin	16,00 €	16,50 €	3,13
Bidault	16,00 €	16,50 €	3,13
Foyer de la Danse	32,00 €	33,00 €	3,13

Caution : *En fonction des risques de recouvrement, une caution égale au prix de location peut être demandée.*

XII - Photocopies

Tarif général

Il est proposé 0,15 € (tarif unitaire pour format A3 ou A4) (tarif identique à 2008).

XIII - Espaces Publics Numériques

Catégories	Tarifs annuels 2008	Proposition Tarifs 2009
Moins de 18 ans - Besançon et Grand Besançon	Gratuit	Gratuit
Moins de 18 ans - Autres	16,00 €	16,00 €
A partir de 18 ans - Besançon et Grand Besançon	8,00 €	8,00 €
A partir de 18 ans - Autres	16,00 €	16,00 €
Bénéficiaires des minima sociaux - Besançon et Grand Besançon	4,00 €	4,00 €
Détenteurs de la carte avantages jeunes - Besançon, Grand Besançon et autres	Gratuit	Gratuit
Utilisateurs occasionnels (tarif par heure)	2,00 €	2,00 €
Remplacement carte perdue, égarée, endommagée, détruite, indisponible plus d'un mois		
Par une carte à puce	8,00 €	8,00 €
Par une carte sans puce	1,50 €	1,50 €
Ateliers thématiques (par heure)	1,50 €	1,50 €
- Impression page A4 noir et blanc	0,15 €	0,15 €
- Impression page A4 couleur	0,30 €	0,30 €

Catégories	Tarifs annuels 2008	Proposition Tarifs 2009
- Impression CV et lettre de motivation pour un emploi (maximum 5/jour)	Gratuit	Gratuit
- Cartes nominatives :		
20 unités	3,00 €	3,00 €
40 unités	6,00 €	6,00 €
60 unités	9,00 €	9,00 €

XIV - Service Vie Associative

Centre 1901 - Maison de la Vie Associative

A. Inscription aux stages de formation organisés par le Centre 1901

18 € : formation de 12 h (soit 1,50 € / heure)

10 € : formation de 6 h (soit 1,66 € / heure)

6 € : formation de 3 h (soit 2,00 € / heure)

Les années précédentes, un seul tarif de 16 € était pratiqué quelle que soit la durée de la formation. Pour plus de logique, plusieurs tarifs sont proposés en fonction de la durée.

B. Carte photocopies destinée aux associations

Carte prépayée : 30 € débitée de la manière suivante :

- noir et blanc : 0,036 €

- couleur : 0,116 €

C. Forum des associations

Location stand association : 50 €

Location stand partenaire : 450 €

Encart publicitaire plaquette : 150 €

XV - École Régionale des Beaux-Arts

Les tarifs n'ont pas augmenté depuis de nombreuses années. Il est proposé d'augmenter le tarif des droits d'inscription au concours qui passerait de 15 à 16 € (+ 6,6 %). En revanche il est proposé de maintenir celui des photocopies pour les étudiants : le monnayeur ne pouvant accepter plusieurs types de pièces, le tarif supérieur serait à 0,10 €, ce qui est difficilement envisageable.

A. Droits d'inscription aux concours et commissions d'entrée : 16 € non remboursables quel que soit le motif.

B. Photocopies pour les étudiants de l'École Régionale des Beaux-Arts : 0,05 € (tarif unitaire pour les photocopies format A3 ou A4 effectuées sur les copieurs de l'établissement).

XVI - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et Musée du Temps*A. Entrées et animations*

	Nature des tarifs	Droits d'entrée : accès valable pour les 2 musées (Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et Musée du Temps)	Animation, visite guidée, ateliers programmés (par musée)
Tarifs individuels	Du lundi au vendredi : plein tarif	5,00 €	1,50 €
	Le samedi : demi-tarif	2,50 €	1,50 €
	Dimanche (entrée et visite guidée de l'après-midi) Jours fériés ouverts Manifestations nationales et organisées par la Ville Nocturne hebdomadaire	Gratuit	Gratuit
	Tarif réduit sur présentation d'une pièce justificative - Personnes de 60 ans et plus - Amis des Musées hors de Besançon - Habitants des villes jumelées - Détenteurs des cartes SESAME (Francas), COS Ville de Besançon, titulaires du passeport intermusées MTCC - 1 heure avant la fermeture du Musée	2,50 €	1,50 €
	Gratuité d'entrée sur présentation d'une pièce justificative : - moins de 18 ans - étudiants (moins de 26 ans) - détenteurs de la carte Avantage Jeunes - titulaires d'une carte de réduction SNCF famille nombreuse - titulaires de la carte IKEA Family et GINKO (abonnement annuel) - adhérents de l'Association des Amis des différents musées de Besançon - partenaires (associatifs, scientifiques, sportifs, institutionnels, entreprises...) - adhérents de la Maison des Artistes - visiteurs handicapés et accompagnateurs - membres de l'ICOM - journalistes - bénéficiaires des minima sociaux - demandeurs d'emploi	Gratuit	1,50 €
Tarifs groupes	- Classes maternelles accompagnées de leurs enseignants - Visiteurs accompagnés d'un guide mandaté par l'Office de Tourisme ou le Service Mission Patrimoine - Groupes à caractère social	Gratuit	Gratuit
	- Classes primaires, secondaires et enseignement supérieur accompagnés de leur enseignant - Groupes périscolaires accompagnés d'animateurs - Groupes de visiteurs handicapés et accompagnateurs - Groupes d'enseignants en formation, adultes en formation professionnelle	Gratuit	1,50 €
	Groupe à partir de 15 personnes jusqu'à 35 personnes en <i>visite libre</i> (hors convention Office du Tourisme)	2,50 € par personne	
	Groupe à partir de 15 personnes jusqu'à 35 personnes en <i>visite guidée</i> (hors convention Office du Tourisme)	2,50 € par personne	50,00 €
	Supplément visite ou animation en langue étrangère		25,00 €
	Accueil groupe de 15 à 35 personnes hors horaires d'ouverture des musées avec visite incluse (cour du Musée du Temps)	120 €	

Toute réservation annulée moins de 48 h avant la date de la visite fera l'objet d'une facturation à taux plein.

B. Moulages en vente au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie

Moulages	2008	Proposition 2009
Scarabée (petit modèle)	3 €	3,00 €
Pilier Djed	5 €	5,00 €
Scarabée (moyen modèle)	7 €	7,00 €
Hache à douille	7,00 €	7,00 €
Oeil Oudjat	7,00 €	7,00 €
Lampe à huile	7,00 €	7,00 €
Petit chaouabti	8,50 €	8,50 €
Lampe Pompéï	8,50 €	8,50 €
Assiette	8,50 €	8,50 €
Dieu Mars	12,00 €	12,00 €
Telesphore	12,00 €	12,00 €
Lampe Satyre	15,00 €	15,00 €
Scarabée égyptien (résine)	15,00 €	15,00 €
Buste enfant (résine)	15,00 €	15,00 €
Petit taureau à 3 cornes	15,00 €	15,00 €
Armoiries	15,00 €	15,00 €
Christ en croix	15,00 €	15,00 €
Petit buste Victor Hugo	15,00 €	15,00 €
Apollon	15,00 €	15,00 €
Lampe Satyre	15,00 €	15,00 €
Amour à l'arc	17,00 €	17,00 €
Poignard danois	19,00 €	19,00 €
Epona	19,00 €	19,00 €
Bacchus	19,00 €	19,00 €
Doryphore	19,00 €	19,00 €
Vase céramique	19,00 €	19,00 €
Petit vase	19,00 €	19,00 €
Oenochoe anthropomorphe	20,00 €	20,00 €
Sekmet	20,00 €	20,00 €
Dieu à l'oiseau	22,00 €	22,00 €
Mercure gaulois	22,00 €	22,00 €
Tête de chatte	22,00 €	22,00 €
Vénus baigneuse	22,00 €	22,00 €
Minerve	22,00 €	22,00 €
Vénus debout	22,00 €	22,00 €
Fortune debout	22,00 €	22,00 €
Ibis	22,00 €	22,00 €
Tête d'Hathor	22,00 €	22,00 €
Faucon	23,00 €	23,00 €

Moulages	2008	Proposition 2009
Grand vase	23,00 €	23,00 €
Taureau Apis	23,00 €	23,00 €
Griffon gallo-romain	23,00 €	23,00 €
Grand chaouabti	24,00 €	24,00 €
Mercure drapé	24,00 €	24,00 €
Osiris	25,00 €	25,00 €
Déesse Rome	25,00 €	25,00 €
Défense	25,00 €	25,00 €
Tête de mule	25,00 €	25,00 €
Mercure nu	25,00 €	25,00 €
Main de Victor Hugo	25,00 €	25,00 €
Bacchus couronné	25,00 €	25,00 €
Hercule, bronze d'après l'Hercule Farnèse	25,00 €	25,00 €
Enfant tenant un poisson	25,00 €	25,00 €
Jeune fille debout	25,00 €	25,00 €
Lampe à huile Herculaneum	33,50 €	33,50 €
Mercure demi-nu	33,50 €	33,50 €
Tête de mule sur socle	33,50 €	33,50 €
Chouette par Pompon	33,50 €	33,50 €
Vénus	33,50 €	33,50 €
Ephèbe debout se tenant la tête	33,50 €	33,50 €
Bas-relief égyptien	44,50 €	44,50 €
Osiris	44,50 €	44,50 €
Dieu au maillet	44,50 €	44,50 €
Aigle de Besançon	44,50 €	44,50 €
Ours par Pompon	44,50 €	44,50 €
Oie par Pompon	44,50 €	44,50 €
Panthère par Pompon	44,50 €	44,50 €
Hippopotame par Pompon	44,50 €	44,50 €
Léda et le cygne	50,00 €	50,00 €
Isis allaitant Horus	50,00 €	50,00 €
Tête de taureau	50,00 €	50,00 €
Tête de taureau sur socle	63,00 €	63,00 €
Tête d'enfant sur socle	63,00 €	63,00 €
Tête égyptienne	71,50 €	71,50 €
Enfant endormi	71,50 €	71,50 €
Idole par Louis Hertig	75,00 €	75,00 €
V. Hugo de Rodin	75,00 €	75,00 €
Tête grecque sur socle	75,00 €	75,00 €
Tête égyptienne sur socle	100,00 €	100,00 €

Moulages	2008	Proposition 2009
Rêverie	120,00 €	120,00 €
Tête d'italienne	120,00 €	120,00 €
La faneuse	130,00 €	130,00 €
Aquamanile	130,00 €	130,00 €
Faune	140,00 €	140,00 €
L'Histoire	223,00 €	223,00 €
Buste de Marguerite Jouffroy	223,00 €	223,00 €
Vierge à l'enfant	223,00 €	223,00 €
Sirène de Lullier	380,00 €	380,00 €
Grande Vierge à l'enfant	380,00 €	380,00 €
Taureau d'Avrigney	380,00 €	380,00 €
Grande Vierge à l'enfant	590,00 €	590,00 €
Sirène de Lullier (pierre reconstituée)	590,00 €	590,00 €

C. Publications et objets en vente au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie

Titre des publications, désignation des objets	Tarifs 2008	Tarifs 2009
Livret trois siècles de patrimoine	0,50 €	0,50 €
Jacques Emile Blanche	2,00 €	2,00 €
Albert Gleizes	2,00 €	2,00 €
La levrette et le financier	2,00 €	2,00 €
Alphonse Voisin Delacroix	2,00 €	2,00 €
Elèves d'Ingres Dessins	2,00 €	2,00 €
Paradis bisontin (catalogue de la statuaire)	2,00 €	2,00 €
L'enfant oublié (le gisant de Bourgogne et le mécénat de Mahaut d'Artois en Franche-Comté au XIVe siècle)	2,00 €	2,00 €
Les Aïnus (Aborigènes du Japon)	2,00 €	2,00 €
Nos petites Amériques (collections amérindiennes des musées de Franche-Comté)	2,00 €	2,00 €
Collections du Haut Moyen-Age	2,00 €	2,00 €
20 000 m3 d'Histoire	5,00 €	5,00 €
Donation Maria Catherine Boutterin	5,00 €	5,00 €
Donation Jacqueline Besson	5,00 €	5,00 €
Archéologia juin 08	6,00 €	6,00 €
Archéologia juin 06	7,00 €	7,00 €
De Bellini à Bonnard	10,00 €	10,00 €
Photographie pour la faire connaître aux enfants	12,00 €	12,00 €
C'est si joli (C. Lévêque)	13,00 €	13,00 €
Lartigue ou le plaisir de la photographie	15,00 €	15,00 €
Le Renault de Doisneau	15,00 €	15,00 €
De Vesontio à Besançon	22,00 €	22,00 €
Jacques-Henri Lartigue carnets d'été	25,00 €	25,00 €

Titre des publications, désignation des objets	Tarifs 2008	Tarifs 2009
Le Passé composé	25,00 €	25,00 €
Les Fragonard de Besançon	35,00 €	35,00 €
Invention et transgression, le dessin au XXIème siècle	29,90 €	29,90 €
Affiches d'expositions	3,00 €	3,00 €
Grandes affiches	5,00 €	5,00 €
DVD 3 D Vesontio	10,00 €	10,00 €
CD-DVD vivre l'art en Franche-Comté	15,00 €	15,00 €
DVD restaurations archéologiques	15,00 €	15,00 €
DVD installation C. Lévêque	20,00 €	20,00 €
Découvrons l'art (la photographie)	16,00 €	16,00 €
Carnet poche	2,70 €	2,70 €
Cahier	3,24 €	3,30 €
Répertoire poche	4,50 €	4,50 €
Livre notes	11,00 €	11,00 €
Répertoire moyen	12,10 €	12,10 €
Affiches Brassaï	7,02 €	7,10 €
Marques pages	0,45 €	0,45 €
Pochettes de 10 cartes postales double avec enveloppes	7,92 €	8,00 €
Crayon papier bois Vesontio	0,50 €	0,50 €
Règle, bestiaire celtique	3,00 €	3,00 €
Monnaie gauloise, romaine, médiévale (reproduction)	6,00 €	6,00 €
Figurine préhistoire, romaine, gauloise (miniature)	5,00 €	5,00 €
Vercingétorix, Jules César (masters)	5,00 €	5,00 €
Broche (cuillère à fard, Anubis, chouette)	22,00 €	22,00 €
Broche (hérisson, poisson, chat, hippopotame)	17,00 €	17,00 €
Bracelet scarabée	24,00 €	24,00 €
Pendentif scarabée	12,00 €	12,00 €
Magnétique	2,20 €	2,20 €
Porte-clefs lampe romaine	5,00 €	5,00 €
Catalogue Bronzino	25,00 €	25,00 €
Catalogue La momie aux amulettes	14,00 €	14,00 €
Catalogue Pierre-Adrien Pâris	39,00 €	39,00 €
Catalogue Grete Stern	32,00 €	32,00 €

Lors d'expositions temporaires, le Musée des Beaux-Arts et le Musée du Temps peuvent être amenés à mettre en vente des articles liés à l'exposition. Leurs tarifs seront fixés par un arrêté du Maire.

D. Objets et publications en vente au Musée du Temps

LIBELLE ARTICLES	Tarifs 2008	Propositions 2009
Petites bagues fantaisies (nouveau)	15 € TTC	15 € TTC
Bagues fantaisies (nouveau)	40 € TTC	40 € TTC
Horloges fantaisies (nouveau)	80 € TTC	80 € TTC
Décoration Noël (nouveau)	20 € TTC	20 € TTC
Sabliers sigles Musée du Temps (nouveau)	15 € TTC	15 € TTC
Fèves l'Or du Temps (nouveau)	2 € TTC	2 € TTC
Bague pastille lutine B20	13 € TTC	13 € TTC
Bague holo fleur coeur lutine B54	5 € TTC	5 € TTC
Bague acidulée lutine B56	7 € TTC	7 € TTC
Bouton manchette sablier blanc	15 € TTC	15 € TTC
Bouton manchette robot	15 € TTC	15 € TTC
BO clou lune étoile	6 € TTC	6 € TTC
BO pendante lune étoile	11 € TTC	11 € TTC
BO pendante étoile pierre	15 € TTC	15 € TTC
BO pendante rigide quartz	9 € TTC	9 € TTC
BO câble pincé quartz	5 € TTC	5 € TTC
Bracelet étoile pierre	17 € TTC	17 € TTC
Bracelet Maman je t'aime (silicone)	4 € TTC	4 € TTC
Bracelet Papa je t'aime (silicone)	4 € TTC	4 € TTC
Bracelets multiplication 10 (silicone)	16 € TTC	16 € TTC
Bracelets couple 7 (silicone)	16 € TTC	16 € TTC
Bracelet médaille famille	2 € TTC	2 € TTC
Bracelets clip je t'aime set de 7	8 € TTC	8 € TTC
Bracelet anniversaire set de 10	16 € TTC	16 € TTC
Bracelet 7 pastilles lutine BR27	29 € TTC	29 € TTC
Bracelets bonne année 8 (silicone)	16 € TTC	16 € TTC
Collier étoile pierre	19 € TTC	19 € TTC
Collier cinq quartz	19 € TTC	19 € TTC
Porte-clés robot LCL	9 € TTC	9 € TTC
Pend. clocher comtois + chaîne	16 € TTC	16 € TTC
Pend. ampoule quartz + chaîne	14 € TTC	14 € TTC
Pend. lune étoile + chaîne	12 € TTC	12 € TTC
Pend. lièvre argent + chaîne	12 € TTC	12 € TTC
Pend. tortue argent + chaîne	12 € TTC	12 € TTC
Pend. acidulé lutine P60	9 € TTC	9 € TTC
Pend. argent modèles divers + chaîne	6 € TTC	6 € TTC
Pend. céramique	3 € TTC	3 € TTC
CP diverses EMJ	1 € TTC	1 € TTC
Cartes postales Musée du Temps	1 € TTC	1 € TTC

LIBELLE ARTICLES	Tarifs 2008	Propositions 2009
CP Vauban sans timbre avec env.	2 € TTC	2 € TTC
CP Vauban avec timbre	2 € TTC	2 € TTC
Enveloppe Vauban avec timbre	2 € TTC	2 € TTC
Balle magique Etoiles	1 € TTC	1 € TTC
Balle Espace grande 75 mm	4 € TTC	4 € TTC
Boîte dents lait bois petite 35	4 € TTC	4 € TTC
Boîte dents lait bois grande 45	6 € TTC	6 € TTC
Boîte petite souris LCL	8 € TTC	8 € TTC
Calendrier au fil du temps	34 € TTC	34 € TTC
Semainier horloge maison	47 € TTC	47 € TTC
Ballon petit 8,5 cm	10 € TTC	10 € TTC
Ballon grand 32 cm	50 € TTC	50 € TTC
Cadre photo arbre généalogique	17 € TTC	17 € TTC
Ballon grand arc-en-ciel 32 cm	50 € TTC	50 € TTC
Mobile avions en kit	15 € TTC	15 € TTC
Pendule chat jaune LCL	15 € TTC	15 € TTC
Horloge coccinelle	8 € TTC	8 € TTC
Pendule chat noir LCL	15 € TTC	15 € TTC
Horloge péda Mr Clock	15 € TTC	15 € TTC
Horloge puzzle «j'apprends l'heure»	10 € TTC	10 € TTC
Montre en bois	2 € TTC	2 € TTC
Mini pendule enfant	10 € TTC	10 € TTC
Loto ancien	11 € TTC	11 € TTC
Ballon arc-en-ciel 23 cm	2 € TTC	2 € TTC
Zoom ballon	15 € TTC	15 € TTC
Cocotte à gages	4 € TTC	4 € TTC
Pinocchio animé	2 € TTC	2 € TTC
Robot plastique 1006	3 € TTC	3 € TTC
Mini bâtisseur jeu d'hier	5 € TTC	5 € TTC
Sept familles jeu d'hier	4 € TTC	4 € TTC
Puzzle haute mer avec sablier	14 € TTC	14 € TTC
Coccinelle plastique 999	2 € TTC	2 € TTC
Robot techno à créer	13 € TTC	13 € TTC
Squelette dino à gratter	2 € TTC	2 € TTC
Ressort La Terre	2 € TTC	2 € TTC
Origami espace	5 € TTC	5 € TTC
Srap Téléphone + Foulard	8 € TTC	8 € TTC
Animaux plastiques	2 € TTC	2 € TTC
Robots collectors	16 € TTC	16 € TTC
Venus Robot	12 € TTC	12 € TTC
Robot electra	18 € TTC	18 € TTC

LIBELLE ARTICLES	Tarifs 2008	Propositions 2009
Robot Roxy	18 € TTC	18 € TTC
Tramway Jaune	13 € TTC	13 € TTC
Train 2 wagons Plastico	11 € TTC	11 € TTC
Train trois wagons Plastico	11 € TTC	11 € TTC
Tramway deux antennes	7 € TTC	7 € TTC
Santa Klaus Skieur	12 € TTC	12 € TTC
Canot pop-pop 769	5 € TTC	5 € TTC
Oiseau bleu 15604	3 € TTC	3 € TTC
Manège métal globe gondoles	21 € TTC	21 € TTC
Coq 10 cm MS205	3 € TTC	3 € TTC
Canard clic-clac	1 € TTC	1 € TTC
Souris MS077	3 € TTC	3 € TTC
Robot Vénus MS461	14 € TTC	14 € TTC
Space robot bleu	15 € TTC	15 € TTC
Robot bleu ou robot radio	17 € TTC	17 € TTC
Train 3 wagons 435	5 € TTC	5 € TTC
Lapin au tambour MS298	13 € TTC	13 € TTC
Famille lapins 1192	13 € TTC	13 € TTC
Famille canards 15611	11 € TTC	11 € TTC
Robot bleu/rouge planète genoux LCL	15 € TTC	15 € TTC
Robot petit rouge gris MS406	7 € TTC	7 € TTC
Robot hélice argenté MS372	8 € TTC	8 € TTC
Singe calculateur	13 € TTC	13 € TTC
Lièvre exquise douceur 19 cm	7 € TTC	7 € TTC
Animal préhistoire 20 cm	12 € TTC	12 € TTC
Lièvre exquise douceur 25 cm	9 € TTC	9 € TTC
Porte clé organisateur	12 € TTC	12 € TTC
Crayon papier poisson	1 € TTC	1 € TTC
Toise Théo	14 € TTC	14 € TTC
Toise Théophil	18 € TTC	18 € TTC
Toise escargot	11 € TTC	11 € TTC
Fin de soirée les charades	5 € TTC	5 € TTC
Bozo-bozo	3 € TTC	3 € TTC
Décisionnaire DESTINO avec led	15 € TTC	15 € TTC
PAEVA	38 € TTC	38 € TTC
Puzzle globe	34 € TTC	34 € TTC
Fin de soirée les allumettes	5 € TTC	5 € TTC
Fin de soirée les rébus	5 € TTC	5 € TTC
Pendule de Newton grand MD	12 € TTC	12 € TTC
Pendule de Newton petit MD	6 € TTC	6 € TTC
Mini casse-tête	3 € TTC	3 € TTC

LIBELLE ARTICLES	Tarifs 2008	Propositions 2009
Paeva poker	16 € TTC	16 € TTC
Objet méca critter	13 € TTC	13 € TTC
Objet méca Katita	13 € TTC	13 € TTC
Toupie bois balladeuse	3 € TTC	3 € TTC
Toupie bois cascadeuse	2 € TTC	2 € TTC
Toupie cônica diam 50 grande	2 € TTC	2 € TTC
Toupie personnage	2 € TTC	2 € TTC
Toupie serpent	3 € TTC	3 € TTC
Toupie bouton poussoir	2 € TTC	2 € TTC
Toupie led	2 € TTC	2 € TTC
Toupie plastique	1 € TTC	1 € TTC
Encyclopédie Diderot et d'Alembert	79 € TTC	79 € TTC
L'aventure de la montre à quartz	73 € TTC	73 € TTC
Berner Watch Dictionary	180 € TTC	180 € TTC
Comment réparer les montres quartz	22 € TTC	22 € TTC
Cadrans de la Révolution	15 € TTC	15 € TTC
TISSOT 150 ans d'histoire	73 € TTC	73 € TTC
Argus Valentine	63 € TTC	63 € TTC
Guide des montres	56 € TTC	56 € TTC
Triomphe méthode Vauban	10 € TTC	10 € TTC
Vauban et la Franche-Comté	14 € TTC	14 € TTC
Vauban Réformateur	34 € TTC	34 € TTC
Sucette de notre enfance	1 € TTC	1 € TTC
Roudoudou	1 € TTC	1 € TTC
Gâteaux Vauban	11 € TTC	11 € TTC
Enfant voiture parade musicale	20 € TTC	20 € TTC
Balancier	50 € TTC	50 € TTC
Soleil balancier	50 € TTC	50 € TTC
Lune balancier	50 € TTC	50 € TTC
Père Noël à ski balancier	60 € TTC	60 € TTC
Balancier étoile messagère	45 € TTC	45 € TTC
Balancier Père Noël	45 € TTC	45 € TTC
Balancier bonhomme de neige	45 € TTC	45 € TTC
Calendrier de l'avent	20 € TTC	20 € TTC
Mobile soleil	22 € TTC	22 € TTC
Bonhomme de neige balancier	60 € TTC	60 € TTC
Mobile goélette	19 € TTC	19 € TTC
Mobile fontaine	25 € TTC	25 € TTC
Mobile Métamorphose	11 € TTC	11 € TTC
Sujet à suspendre étoile ou lune	6 € TTC	6 € TTC
Carreau céramique citation 15 x 15 cm	20 € TTC	20 € TTC

LIBELLE ARTICLES	Tarifs 2008	Propositions 2009
Carreau céramique boucle du Doubs	29 € TTC	29 € TTC
Guirlande B.A. et J.N.	20 € TTC	20 € TTC
Presse fleurs 10 x 10 cm	10 € TTC	10 € TTC
Clé des noix	7 € TTC	7 € TTC
Tiptop porte-photo magnétique	3 € TTC	3 € TTC
Disque time zoner	8 € TTC	8 € TTC
Pince-mi pince-moi	2 € TTC	2 € TTC
Flacon gélules vie éternelle	12 € TTC	12 € TTC
Flacon gélules amour éternel	12 € TTC	12 € TTC
Bougie cerise sur le gâteau	4 € TTC	4 € TTC
Canette magic bean	6 € TTC	6 € TTC
Vase Sack vert	10 € TTC	10 € TTC
Vase Sack Bleu	10 € TTC	10 € TTC
Vase Sack Orange	10 € TTC	10 € TTC
Calendrier marbre petit diam 75	11 € TTC	11 € TTC
Mini cal perpé métal	13 € TTC	13 € TTC
Calendrier boîte bois 50 ans	22 € TTC	22 € TTC
Calendrier laiton 50 ans 5,5 cm	8 € TTC	8 € TTC
Cal anniversaires enfants	6 € TTC	6 € TTC
CAL CAL1 Boîte comptoir des Indes façon cuir	18 € TTC	18 € TTC
Calendrier CAL7 Boîte comptoir des Indes façon cuir	25 € TTC	25 € TTC
Calendrier perpétuel doré D55MM	9 € TTC	9 € TTC
Calendrier boîte bois 50 ans	20 € TTC	20 € TTC
Réveil avion LCL	22 € TTC	22 € TTC
Horloge holo pissenlit MD	19 € TTC	19 € TTC
Boîte papa réveil voyage	17 € TTC	17 € TTC
Pendule à l'envers	13 € TTC	13 € TTC
Horloge directoriale	32 € TTC	32 € TTC
Horloge Classic	35 € TTC	35 € TTC
Réveil garçon ressort LCL	14 € TTC	14 € TTC
Horloge «prendre le temps»	9 € TTC	9 € TTC
Réveil midi à 14 h	6 € TTC	6 € TTC
Réveil robot arti. métal chromé	23 € TTC	23 € TTC
Réveil homme ressort LCL	16 € TTC	16 € TTC
Coucou noir MD	34 € TTC	34 € TTC
Réveil métal 4 fonctions MD	18 € TTC	18 € TTC
Coucou digital avec led MD	85 € TTC	85 € TTC
Horloge chocolat	11 € TTC	11 € TTC
Horloge kid	11 € TTC	11 € TTC
Avion pendule GM	40 € TTC	40 € TTC
Mètre «2000 ans d'histoire»	18 € TTC	18 € TTC

LIBELLE ARTICLES	Tarifs 2008	Propositions 2009
Mètre histoire de l'art	20 € TTC	20 € TTC
Mètre inventions	18 € TTC	18 € TTC
Mètre de la mode	15 € TTC	15 € TTC
Minuteur souris LCL	8 € TTC	8 € TTC
Minuteur modèles assortis	3 € TTC	3 € TTC
Minuteur digital oeuf argent MD	6 € TTC	6 € TTC
Min. oeuf argent mat MD	8 € TTC	8 € TTC
Min. culbuto chat cochon	8 € TTC	8 € TTC
Minuteur digital acier LCL	9 € TTC	9 € TTC
Minuteur toise MD	14 € TTC	14 € TTC
Minuteur cuisine NOYO	20 € TTC	20 € TTC
Minuteur mécanique SYMBOL	15 € TTC	15 € TTC
Montre oeil du temps AM	30 € TTC	30 € TTC
Montre pendulette passion Akteo	109 € TTC	109 € TTC
Montre pendulette simple Akteo	99 € TTC	99 € TTC
Coffret bois de 9 tournevis	45 € TTC	45 € TTC
Socle tournant de 9 tournevis	40 € TTC	40 € TTC
Loupe à oeil alu n° 2.5 - 4x	7 € TTC	7 € TTC
Présentoir montre laiton serrage haut	26 € TTC	26 € TTC
Marteau horloger acier 50 mm	13 € TTC	13 € TTC
Porte clé tournevis	4 € TTC	4 € TTC
Thermomètre NOYO	19 € TTC	19 € TTC
Porte clé sablier	3 € TTC	3 € TTC
Sablier verre blanc 30 min MD	12 € TTC	12 € TTC
Sablier 80x14 mm 3min arrondis	1 € TTC	1 € TTC
Sablier verre noir 30 min MD	12 € TTC	12 € TTC
Sablier verre rouge 30 min MD	12 € TTC	12 € TTC
Sablier laiton h 80	23 € TTC	23 € TTC
Sablier triple 3-4-5 minutes	15 € TTC	15 € TTC
Sablier triple 5-10-15 minutes	20 € TTC	20 € TTC
Sabliers colorés petits modèles	15 € TTC	15 € TTC
Sabliers colorés grands modèles	35 € TTC	35 € TTC
CD sablier	13 € TTC	13 € TTC
Sablier buis	4 € TTC	4 € TTC
Sablier bronze 30 mn	49 € TTC	49 € TTC
Sablier laiton H90MM	14 € TTC	14 € TTC
Sablier ampoulette 3MN	14 € TTC	14 € TTC
Affiche l'histoire d'une ville	1 € TTC	1 € TTC
Affiche plan relief cérémonie	2 € TTC	2 € TTC
Boîte caramels MT collection montres 18	4 € TTC	4 € TTC
Boîte à temps «Boîtatemps»	5 € TTC	5 € TTC

LIBELLE ARTICLES	Tarifs 2008	Propositions 2009
Boîte à temps anamorphose	5 € TTC	5 € TTC
Bougie atelier horloger	4 € TTC	4 € TTC
Bougie compte heure	3 € TTC	3 € TTC
Eventail Musée du temps	2 € TTC	2 € TTC
Bulles de savon	2 € TTC	2 € TTC
CD engrenages & manivelles	10 € TTC	10 € TTC
Frais expédition	5 € TTC	5 € TTC
Temps carrément n° 2	6 € TTC	6 € TTC
Besançon Horloger 1793-1914	29 € TTC	29 € TTC
Innover pour survivre	6 € TTC	6 € TTC
Collections horlogères de Franche-Comté	9 € TTC	9 € TTC
Kursaal Musée d'Histoire	9 € TTC	9 € TTC
Jouets et col. Figurines QUIRALU	9 € TTC	9 € TTC
Actes du colloque Musée du Temps	9 € TTC	9 € TTC
Le Palais Granvelle en toutes lettres	8 € TTC	8 € TTC
La collection de Gertrude	9 € TTC	9 € TTC
Pendules du mobilier national	77 € TTC	77 € TTC
Montre Musée du Temps Swatch	35 € TTC	35 € TTC
Montre senestre homme	80 € TTC	80 € TTC
Montre senestre dame	80 € TTC	80 € TTC
Bracelet montre senestre homme	12 € TTC	12 € TTC
Bracelet montre senestre dame	12 € TTC	12 € TTC
Montre du contre la montre	80 € TTC	80 € TTC
Moulage buste Victor Hugo Rodin	75 € TTC	75 € TTC
Moulage petit buste Victor Hugo	15 € TTC	15 € TTC
Figurine argile Musée du Temps	5 € TTC	5 € TTC
Montre 0007 Musée Temps/Prost Design	80 € TTC	80 € TTC
Montre Vauban / WEAL'S Concept-Musée du Temps	80 € TTC	80 € TTC
Carnet des îles intimes	5 € TTC	5 € TTC
Carnet Musée du Temps grand	5 € TTC	5 € TTC
Carnet Musée du Temps petit	3 € TTC	3 € TTC
Sablier Musée du Temps 2 mn	12 € TTC	12 € TTC
Crayon de papier	1 € TTC	1 € TTC
Crayon géant montres	3 € TTC	3 € TTC
Dé Musée du Temps	4 € TTC	4 € TTC
Dé les quais Besançon	4 € TTC	4 € TTC
Dé les armes Besançon	4 € TTC	4 € TTC
Calendrier 2007 petits métiers	4 € TTC	4 € TTC
Calendrier anniversaires Pauli Ebner	6 € TTC	6 € TTC
Calendrier anniversaires les oies	6 € TTC	6 € TTC
Les jouets bleus	6 € TTC	6 € TTC

LIBELLE ARTICLES	Tarifs 2008	Propositions 2009
Calendrier grossesse	8 € TTC	8 € TTC
Carte voeux multiple à cocher	1 € TTC	1 € TTC
Carte de voeux crayon dé je t'aime	1 € TTC	1 € TTC
Carte disque les auxilliaires	5 € TTC	5 € TTC
Carte disque table multiplication	4 € TTC	4 € TTC
Cartes Paul EBNER	1 € TTC	1 € TTC
Carte à colorier col5	2 € TTC	2 € TTC
Carte à colorier col10	2 € TTC	2 € TTC
Carte disque multiplication	6 € TTC	6 € TTC
Encre de chine	3 € TTC	3 € TTC
Porte-plume en bois plume acier	4 € TTC	4 € TTC
Règle 20 cm en bois	3 € TTC	3 € TTC
60 craies	9 € TTC	9 € TTC
8 craies de trottoir	7 € TTC	7 € TTC
Colle parfumée	1 € TTC	1 € TTC
Cartes dessiner la France	5 € TTC	5 € TTC
Carnet kill time 60 pages	13 € TTC	13 € TTC
Livre mariage	27 € TTC	27 € TTC
Album photo mariage	27 € TTC	27 € TTC
Carnet pacs	11 € TTC	11 € TTC
Album photo pacs	16 € TTC	16 € TTC
Carnet blank page	8 € TTC	8 € TTC
Carnet motif brodé	3 € TTC	3 € TTC
Porte-cartes anniversaire	5 € TTC	5 € TTC
Emploi du temps manchots	4 € TTC	4 € TTC
Mini poster le lièvre et la tortue	4 € TTC	4 € TTC
Miniature tableau «bébé»	11 € TTC	11 € TTC
Miniature tableau «Noël»	11 € TTC	11 € TTC
Elastique marque page	8 € TTC	8 € TTC
Carte disque conj 1 ^{er} Groupe	6 € TTC	6 € TTC
Carte disque conj 2 ^{ème} Groupe	6 € TTC	6 € TTC
Carte disque conj 3 ^{ème} Groupe	6 € TTC	6 € TTC
Grigris insép. joyeux Noël	6 € TTC	6 € TTC
Cadeaux table feutrine	12 € TTC	12 € TTC
Cravates	15 € TTC	15 € TTC
Sac à commissions	22 € TTC	22 € TTC
Grand sac prendre le temps	11 € TTC	11 € TTC
Sac ADO	25 € TTC	25 € TTC
Besace Chocolat+Vapo	40 € TTC	40 € TTC
Sac de l'Année	6 € TTC	6 € TTC
Tee-shirt la vie est belle	35 € TTC	35 € TTC

LIBELLE ARTICLES	Tarifs 2008	Propositions 2009
Globe argent 30 cm MD	110 € TTC	110 € TTC
Globe terrestre «homeworld»	230 € TTC	230 € TTC
Globe terrestre gonflable	7 € TTC	7 € TTC
Globe serre-livres la paire	80 € TTC	80 € TTC
Support de globe à suspendre	9 € TTC	9 € TTC
Globe terrestre Mercator à sus	110 € TTC	110 € TTC
Globe Mercator 32 cm sur pied	120 € TTC	120 € TTC
Sphère armillaire	130 € TTC	130 € TTC
Paire mini globes terre & cieux	16 € TTC	16 € TTC
Globe boule à suspendre	3 € TTC	3 € TTC
Globe Exploration 8 cm à sus.	9 € TTC	9 € TTC
Globe R. Vaugondy en boîte 14 cm	25 € TTC	25 € TTC
Globe R. Vaugondy en boîte 8,5 cm petit	10 € TTC	10 € TTC
Globe Webber Costello 32 cm	120 € TTC	120 € TTC
Globe Vaug. noir/ivoire petit 12	9 € TTC	9 € TTC
Globe Vaug. noir/ivoire moyen 14	12 € TTC	12 € TTC
Globe Vaug. noir/ivoire grand 18	18 € TTC	18 € TTC
Support globe, bois	5 € TTC	5 € TTC
Globe argent 13 cm MD	32 € TTC	32 € TTC
Globe du voyageur en boîte	9 € TTC	9 € TTC
Globes kit Ainsi va le monde	13 € TTC	13 € TTC
Globe argent 25 cm MD	85 € TTC	85 € TTC
Globe terre et cieux 1551	18 € TTC	18 € TTC
Globe exploration	10 € TTC	10 € TTC
Porte-clés globe	1 € TTC	1 € TTC
Star Globe	27 € TTC	27 € TTC
Planétaire Planética	35 € TTC	35 € TTC
StarPocket chercheur d'étoiles	30 € TTC	30 € TTC
Pendule lunaire Galilée	42 € TTC	42 € TTC
Stellarscope	32 € TTC	32 € TTC
Boussole FRANCE	8 € TTC	8 € TTC
Boussole PARIS	8 € TTC	8 € TTC
Boussole PETITS	8 € TTC	8 € TTC
OBJETS NOUVEAUX		
Porte clés globe terrestre	5,00 €	5,00 €
Réveil de voyage	16,00 €	16,00 €
Carte à trésor pour cadeaux	8,00 €	8,00 €
Horloge Fleur ou Noël	9,00 €	9,00 €
Collier symbolique en argent	28,00 €	28,00 €
Vase «Magnetic»	30,00 €	30,00 €
Vase en longueur	8,00 €	8,00 €

LIBELLE ARTICLES	Tarifs 2008	Propositions 2009
Portefeuille recyclable	10,00 €	10,00 €
«Le Monde Magnetic»	60,00 €	60,00 €
Calendrier de l'Avent littéraire	33,00 €	33,00 €
Vaisseau OVNI	10,00 €	10,00 €
Robot Mars sur pattes	18,00 €	18,00 €
Fusée spatiale	16,00 €	16,00 €
Robot Voiture Spatiale	7,00 €	7,00 €
Vaisseau Spatiale avec robot	17,00 €	17,00 €
Manège boule du Monde	32,00 €	32,00 €
Etoiles	32,00 €	32,00 €
LIVRES		
De BELLINI à BONNARD	10,00 €	10,00 €
Les FRAGONARD de Besançon	35,00 €	35,00 €
Le BRONZINO	25,00 €	25,00 €
Revue «Horlogerie Ancienne» / AFAHA	25,00 €	25,00 €
Les Heures Révolutionnaires/AFAHA	34,00 €	34,00 €
Le Comput Ecclésiastique/AFAHA	40,00 €	40,00 €
Petit livre doré/V.SKODA	10,00 €	10,00 €
SPECCHIO.../VLADIMIR SKODA	35,00 €	35,00 €
RIFLESSI.../VLADIMIR SKODA	22,00 €	22,00 €
Quatrième dimension/V.SKODA	20,00 €	20,00 €
Cadrons Solaires	40,00 €	40,00 €
OBJETS EN COURS D'ACQUISITION		
Horloge	66,00 €	66,00 €
Horloge	40,00 €	40,00 €
Mobiles photos	8,00 €	8,00 €
Horloge	35,00 €	35,00 €
Réveil	18,00 €	18,00 €
Horloge	30,00 €	30,00 €

E. Tarif des prestations techniques effectuées par l'atelier de moulage des musées

25 € /heure ou 33 € /heure selon la complexité de réalisation du moule et selon la difficulté et la subtilité d'exécution de la patine (identiques à 2008).

F. Salles Musée du Temps - Tarifs de mise à disposition

Le Musée du Temps dispose d'espaces ponctuellement demandés par l'Office de Tourisme ou par des organismes proposant des séminaires ou colloques à Besançon.

Sont concernées la salle des partenaires, la salle du Cercle Républicain et la cour du Musée :

Tarif de location :

Lieu	Tarif	
	Demi-journée durant les horaires d'ouverture	Hors ouverture du musée (soirée) forfait ne comprenant pas la visite obligatoire
Salle des partenaires sans mise à disposition de matériel (chaises, tables...)	200 € TTC	300 €
Salle du Cercle Républicain avec uniquement mise à disposition des tables et chaises déjà installées	200 € TTC	
Cour du Musée du Temps sans matériel		1 500 €

Le règlement d'occupation de ces salles sera fixé par arrêté municipal.

XVII - Musées de la Citadelle - Muséum d'Histoire Naturelle

Fixation des tarifs de ventes d'animaux domestiques

Le jardin zoologique présente à la petite ferme des animaux domestiques.

Conformément à la législation, seuls ceux-ci peuvent être proposés à la vente. Les espaces de présentation sont prévus pour un nombre précis d'individus, le surplus issu de la reproduction est cédé à des particuliers d'après le barème ci-après :

		2008	2009	% augm.
Paon bleu	<i>jeunes paons non sexés</i>	30 €	30 €	0,00
	<i>paons sexés > 1 an</i>	40 €	40 €	0,00
Poule Nègre soie	<i>petits (1 à 2 mois)</i>	4 €	4 €	0,00
Poules Brahma	<i>moyens (3 à 4 mois)</i>	6 €	6 €	0,00
	<i>sub-adulte (5 à 6 mois)</i>	8 €	8 €	0,00
	<i>adulte (7 à 21 mois)</i>	10 €	10 €	0,00
	<i>réforme (> 21 mois)</i>	8 €	8 €	0,00
Cobaye	<i>jeune et adulte (< 2 ans)</i>	10 €	8 €	- 20,00
	<i>réforme (> 2 ans)</i>	5 €	5 €	0,00
Lapin nain	<i>jeune et adulte (< 2 ans)</i>		16 €	Nouveau
	<i>réforme (> 2 ans)</i>		8 €	Nouveau
Lapin grande race	<i>tous âges</i>		20 €	0,00
Chèvre naine	<i>jeune et adulte</i>	80 €	80 €	0,00
	<i>réforme (> 4 ans)</i>	50 €	50 €	0,00
Bouc nain	<i>jeune et adulte</i>	30 €	30 €	0,00
	<i>réforme (> 4 ans)</i>	20 €	20 €	0,00
Brebis (ttes races)	<i>jeune et adulte</i>	80 €	80 €	0,00
	<i>réforme (> 4 ans)</i>	50 €	50 €	0,00

		2008	2009	% augm.
Bélier (ttes races)	<i>jeune et adulte</i>	50 €	50 €	0,00
	<i>réforme (> 4 ans)</i>	30 €	30 €	0,00
Lama femelle	<i>jeune et adulte</i>	900 €	900 €	0,00
Lama mâle	<i>jeune et adulte</i>	300 €		0,00

XVIII - Bibliothèques

A. Droits d'abonnement tous supports

Tarifs identiques à 2008

	Tarifs 2008	Proposi- tions 2009	% Augm.
<i>a) Abonnement annuel :</i>			
. moins de 18 ans : Besançon et Grand Besançon Autres	gratuit 16,00 €	gratuit 16,00 €	0,00
. à partir de 18 ans : Besançon et Grand Besançon Autres	8,00 € 16,00 €	8,00 € 16,00 €	0,00
- Besançon et Grand Besançon, bénéficiaires des minima sociaux	4,00 €	4,00 €	0,00
Détenteurs de la Carte Avantage Jeune (CAGB et hors CAGB)	Gratuit	Gratuit	
Associations et institutions de Besançon exclusivement : sur autorisation du directeur des Bibliothèques après avoir complété le formulaire disponible dans chaque bibliothèque	Gratuit	Gratuit	
<i>b) Impression et photocopie :</i>			
. A4 - noir et blanc (unité)	0,15 €	0,15 €	0,00
. A4 - couleur (unité)	0,30 €	0,30 €	0,00
. Cartes nominatives			
- 20 unités	3,00 €	3,00 €	0,00
- 40 unités	6,00 €	6,00 €	0,00
- 60 unités	9,00 €	9,00 €	0,00
Facturation des documents non rendus :			
. livres de poches, livres d'enfant, BD, revues	12,00 €	12,00 €	0,00
. nouveaux romans, essais documentaires, CD, livres, partitions, beaux livres	20,00 €	20,00 €	0,00
. ouvrages reliés avec planches, DVD	50,00 €	50,00 €	0,00
Remplacement d'une carte perdue	1,50 €	1,50 €	0,00
Remplacement de la carte de vie quotidienne	8,00 €	8,00 €	0,00

B. Droits pour reproductions réservées aux activités de recherche

Tarifs identiques à 2008

1) Reproductions de travail

	2008	Propositions 2009
Impression d'après microfilm ou image numérisée sur papier A4 A4 noir et blanc	1,00 € l'unité	1,00 €
Impression d'après microfilm ou image numérisée sur papier A4 A4 couleurs d'après fichier numérisé	2,00 € l'unité	2,00 €
Images numérisées fournies sur CD	Images : - de 1 à 50 vues - l'unité 0,50 € - de 51 à 100 vue 25,00 € - de 101 à 500 vues 50,00 € - 501 vues et plus 50,00 € par tranche de 100 vues supplémentaires + 5,00 € Support CD 4,50 €	0,50 € 25,00 € 50,00 € 50,00 € + 5,00 € 4,50 €
Envoi par mail 5 fichiers jpeg maxi (basse définition)	Gratuit	Gratuit

2) Droits pour publication

Images numérisées fournies sur CD	Images	20,00 € l'unité
-----------------------------------	--------	-----------------

C. Divers

		2008	Propositions 2009	% Augm.
Frais de port pour envoi de reproductions	France (pour un envoi de 500 g maximum)	3,00 €	3,00 €	0,00
	Etranger (pour un envoi de 500 g maximum)	5,00 €	5,00 €	0,00
Frais de port pour envoi de photocopies	forfaitaire	1,50 €	1,50 €	0,00
Frais de banque (si le paiement est effectué par un correspondant non européen)	forfaitaire	3,00 €	3,00 €	0,00
Prêt inter-bibliothèques	en France	6,00 €	6,00 €	0,00
	Union Européenne zone euro	8,00 €	8,00 €	0,00
	Grande Bretagne	21,00 €	21,00 €	0,00
	Autres pays	Coût réel	Coût réel	

XIX - Besançon Informations*Documents et produits de promotion*

	Tarifs 2008	Proposi- tions 2009	% Augm.
Bracelet fluo	1,00 €	1,00 €	
Cartable	5,00 €	5,00 €	
Carte IGN de loisirs de plein air «Besançon autour de Vauban» (vente à partir du 01/02/09)		5,60 €	
Casquette	4,00 €	4,00 €	
Crayon de papier	0,40 €	0,40 €	
Gilet fluo	3,00 €	3,00 €	
Montre	25,00 €	25,00 €	
Porte-clés	2,50 €	2,50 €	
Stylo	0,50 €	0,50 €	
Tapis de souris	2,00 €	2,00 €	
Tee-shirt	5,00 €	8,00 €	+ 60,00
Tee-shirt > 10 (prix de gros pour vente par boutiques partenaires)	3,00 €	4,00 €	+ 33,00
Tee-shirt UNESCO	8,00 €	8,00 €	
Tee-shirt UNESCO > 10 (prix de gros pour vente par boutiques partenaires)	4,00 €	4,00 €	
Pot à crayons	3,00 €	3,00 €	
Sac à dos	8,00 €	8,00 €	
Sac toile noir (petit)	3,00 €	3,00 €	
Sac de ville	5,00 €	5,00 €	
Sifflet appeau	1,00 €	1,00 €	
Tour de cou	1,00 €	1,00 €	
Carafe «La Bisontine» (à partir de 12 exemplaires)	5,00 € 2,50 €	5,00 € 2,50 €	
Verre «La Bisontine»	2,00 €	2,00 €	
Verre (prix pour quantité > 12)		1,00 €	
Gourde	2,00 €	2,00 €	
Gourde (prix pour quantité > 10)	1,00 €	1,00 €	
Serviette éponge invité	5,00 €	5,00 €	
Parapluie	10,00 €	10,00 €	

Productions de l'Atelier audiovisuel

	2008	Propositions 2009	% Augm.
Toutes productions de l'atelier audiovisuel sur support VHS ou DVD	10,00 € VHS	10,00 €	
	15,00 € DVD	10,00 €	- 33,00

XX - Besançon Votre Ville

Abonnement pour l'année 2009 (au prorata du nombre de numéros)

Tarifs identiques à 2008

	2008	Propositions 2009	% Augm
Abonnement complet :			
(11 numéros) . tarif France	17,60 €	17,60 €	
. tarif Étranger	39,05 €	39,05 €	

XXI - Photothèque - Vidéothèque

Tarifs identiques à 2008

	Tarif 2008	Propositions 2009	% Augm
Photothèque Droit d'utilisation d'une image Gratuité possible lorsque la photo participe à la promotion de l'image de la Ville	100 €	100 €	
Vidéothèque Droits de diffusion vidéo à partir d'images non montées (rushes réalisés par la Ville de Besançon) à but non commercial : la minute entamée Gratuité possible lorsque les images participent à la promotion de la ville	150 €	150 €	

XXII - Crèches et haltes-garderies

La Ville de Besançon a signé des conventions de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (Prestation de Service Unique PSU) et applique en conséquence le barème CNAF suivant, réactualisé chaque année au 1^{er} janvier :

A. Accueil régulier dans les crèches collectives et familiales

Enfants à charge	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
Taux horaire				
Taux horaire accueil collectif	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %
Taux horaire accueil familial	0,05 %	0,04 %	0,03 %	0,02 %

<i>Montants mensuels des ressources familles minimum et maximum prises en compte en 2008 pour le calcul du taux horaire</i>	
Plancher	555,00 €
Plafond	4 384,00 €

La prise en charge d'un repas supplémentaire en crèche familiale sera facturée sur la base de 3,28 € au lieu de 3,18 € en 2008 (soit une augmentation de 3 %).

B. Accueil occasionnel dans les haltes-garderies

Enfants à charge	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
Taux horaire				
Taux horaire habitants Besançon	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %
Taux horaire habitants autres communes	0,08 %	0,07 %	0,06 %	0,05 %

La participation mensuelle des familles est calculée sur la base de leurs ressources imposables X taux horaire X par le nombre d'heures d'accueil du forfait choisi. Cette participation est dégressive en fonction du nombre d'enfants à charge des familles.

Pour les fratries, un abattement de 50 % est consenti sur le montant de la facture du placement de l'enfant aîné.

La participation des familles est révisée au 1^{er} janvier de chaque année.

Ressources des familles prises en compte pour le calcul de la participation familiale :

1. Pour les allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales :

Les ressources des familles sont communiquées à la Ville par le service télématique CAFPRO de la Caisse d'Allocations Familiales.

2. Pour les non ressortissants du régime général de Sécurité Sociale ou les allocataires n'ayant pas communiqué leurs ressources à la CAF :

- ressources de l'année N-1 mentionnées sur l'avis d'imposition avant toute déduction,
- pensions alimentaires versées ou perçues.

3. A défaut de production des justificatifs de ressources, la participation horaire est appliquée sur la base du montant maximum des ressources figurant au barème CNAF.

C. Fixation du montant de l'indemnité journalière versée aux assistantes maternelles pour le repas et le goûter servis aux enfants

Le montant de cette indemnité est versé aux assistantes maternelles pour le repas et le goûter servis aux enfants dont elles ont la garde. Cette indemnité qui est l'une des composantes de la rémunération de ces personnels, s'élevait à 4,37 € en 2008.

Afin de maintenir la qualité des repas et des goûters, il est proposé de la fixer à compter du 1^{er} janvier 2009 à 4,46 € (soit + 2 %).

D. Fixation du montant de l'heure de vacation des pédiatres et psychologues de crèche

Il est proposé de faire passer l'heure de vacation des pédiatres de 35,69 € à 36,58 € et celle des psychologues de 25,12 € à 25,75 € (soit une augmentation de 2,5 %) à compter du 1^{er} janvier 2009.

XXIII - Matériel de prêt et livraison d'eau potable**A. Location matériel de prêt**

	Tarif 2008	Propositions 2009	Observations	% Augment.
Tribune VAL 136, gradin Samia 216 places et podium roulant couvert Samia	374,00 €	385,00 €	Par type de matériel/jour, hors transport et installation	2,94
Podiums non couverts Festitub et Méfran	4,37 €	4,50 €	par m ² /jour	2,97
Podium couvert 16 m ²	103,50 €	106,50 €	par unité/jour	2,90
Chaises plastiques et bancs de préau - Barrières - Panneaux et grilles d'exposition	1,16 €	1,19 €	par unité/jour	2,59
Tables, isoloirs, urnes	5,40 €	5,56 €	par unité/jour	2,96
Pavoisement (drapeaux, écussons, etc.)	3,35 €	3,45 €	par unité/jour	2,99

Une prise en charge forfaitaire de base de 49 € est appliquée à chaque demande de prêt.
La mise à disposition de matériel pour un week-end est facturée une seule journée.

B. Livraison d'eau potable

Facturée selon deux cas	Tarif 2008	Propositions 2009	% Augm.	Observations
Absence de réseau d'eau potable	30,00 €	30,00 €	0,00	Par camion de 6 m ³
Présence d'un réseau d'eau potable	113,50 €	116,90 €	3,00	Par camion de 6 m ³

C. Véhicules et engins

Cette proposition tarifaire s'inscrit dans le cadre des prestations effectuées par les services municipaux pour le compte de tiers.

Série Parc	Type	Description	Coût au km	Coût à l'heure	Coût à la journée	% Augment.
1000	Berlines		0,32 €			3,23 %
2000	Fourgonnettes		0,50 €			2,04 %
3000	Fourgons		0,82 €			2,50 %
4000-5000	Camions standards	Camions PTAC > 3,5 tonnes sans équipement particulier	1,33 €			3,10 %
4000-5000	Camions avec équipement	Camions PTAC > 3,5 tonnes équipés benne, bibenne, tribenne grue, polybras	1,88 €	32,80 €		2,73 % 2,82
7000	Engins TP et agricoles	Porteurs multifonction ; tracto-pelles ; mini pelles ; chargeurs ; dumpers ; élévateurs télescopiques de chantiers ; tracteurs agricoles	6,24 €	21,85 €		3,14 % 3,07

Série Parc	Type	Description	Coût au km	Coût à l'heure	Coût à la journée	% Augment.
	Engins de propreté	Laveuses de trottoirs et chaussées : balayeuses trottoirs, chaussées et compactes		26,25 €		2,94
	Nacelles	Elévateurs de personnel sur véhicule autoporteur		32,75 €		2,99
	Engins de manutention	Chariots élévateurs d'exploitation		10,45 €		2,96
	Tracteur routier		0,87 €			2,40 %
	Semi remorques	Tombereau ; porte-chars ; savoyarde			32,80 €	2,98

XXIV - Espaces Verts (tarifs identiques à 2008)

	2008	Propositions 2009	% Augment.
1. Locations			
a) Location exceptionnelle de plantes vertes (par jour et par plante)	19,45 €	19,75 €	1,55
b) Location exceptionnelle de l'exposition des baies sauvages (par jour et par panneau)	1,75 € + caution 167,00 €	1,75 € + caution 167,00 €	0,00
c) Location exceptionnelle de l'exposition «traces et indices» (par jour)	61,00 € + caution 167,00 €	61,00 € + caution 167,00 €	0,00
2. Vente provenant des forêts communales			
a) Bois de chauffage quartiers et rondins de bonne qualité en bûches de 1 m (en bord de route), TVA incluse de 5,5 % - le stère	28,00 €	28,00 €	0,00
b) Bois de chauffage de qualité faible, à majorité bois blanc, charbonnette, en bûches de 1 m (en bord de route) TVA incluse de 5,5 % - le stère	16,95 €	16,95 €	0,00
c) Bois de mauvaise qualité provenant d'arbres morts des rues et parcs (en bord de route) en bûches de 1 m TVA incluse de 5,5 % - le stère	5,60 €	5,60 €	0,00
d) Bois de chauffage sur pied de qualité moyenne, le stère mesuré dans la coupe ou sur chemin d'exploitation TVA incluse de 5,5 % - le stère	5,90 €	5,90 €	0,00
e) Bois de chauffage sur pied de bonne qualité, le stère mesuré dans la coupe ou sur chemin d'exploitation, TVA incluse de 5,5 % - le stère	7,75 €	7,75 €	0,00
f) Sangliers abattus, TVA incluse de 5,5 % - le kg Forfait minimum comprenant les frais d'abattage et de transport	4,05 € 121,50 €	4,05 € 121,50 €	0,00
g) Sangliers vifs, TVA incluse de 5,5 % - le kg sur pied Forfait minimum comprenant les frais de vétérinaire	4,05 € 86,55 €	4,05 € 86,55 €	0,00 0,00
h) Cerfs et daims vifs ou abattus TVA incluse de 5,5 % - le kg sur pied	4,05 €	4,05 €	0,00
3. Attraction pour enfants (poneys à Micaud) (redevance par an)	303,00 €	310,00 €	2,32

XXV - Tarifs des prestations techniques effectuées par les services municipaux pour le compte de tiers

Ces tarifs concernent l'ensemble des prestations effectuées par les services et pouvant donner lieu à facturation à des tiers. Ces prestations peuvent être liées à des événements, des manifestations, des interventions d'urgence ou de réparations.

Il est proposé pour 2009 les tarifs horaires suivants :

- **28 € (+ 3,3 %)** pour les prestations logistiques du Parc Auto (roulage, manutention) et pour les prestations de voirie propreté

- **34,50 € (+ 3,6 %)** pour les prestations de maintenance du parc auto (mécanique, carrosserie), pour les prestations bâtiment (peinture, plomberie, serrurerie, électricité), pour la voirie infrastructure, la signalisation lumineuse, l'éclairage public

- **40 € (+ 4,7 %)** pour la menuiserie, le chauffage des bâtiments, la voirie-signalisation (verticale et horizontale), les espaces verts

- **65 € (+ 3,2 %)** pour la prestation «suivi de chantiers»

- **66 € (+ 3,1 %)** pour la réalisation d'études

500 € forfait d'intervention pour mise en sécurité d'un chantier sur domaine public en lieu et place de l'entreprise responsable du chantier (pas du ressort du CTRLG).

Forfaits d'intervention sur voirie

Tarif : 75 €

Ce tarif concerne le déplacement de personnel sur différents sites de la ville pour le compte de tiers (évaluation de préjudice suite à accidents, assurances et interventions suite à accidents...).

Forfaits comptage sur voirie

1) Tarif : 10 €/demande

Ce tarif concerne la fourniture de données de comptages annuels de véhicules sur diverses voies de la commune.

2) Tarif : 150 €/comptage

Ce tarif concerne la réalisation d'un comptage sur une période d'une semaine.

XXVI - Tarifs des prestations de type administratif

Pour toute prestation de type administratif dont le tarif n'est pas défini par ailleurs, la tarification s'effectuera au coût horaire moyen d'un agent municipal, soit **35,30 €/heure (+ 3,8 %)**.

XXVII - Service de l'eau potable

A. Prix de vente de l'eau

Le **prix du mètre cube d'eau** pour 2009 est proposé à 0,86 € HT le mètre cube, soit sans augmentation par rapport à l'année 2008.

La **redevance de pollution de l'eau**, dont le montant est notifié par l'Agence de l'Eau n'a pas encore été fixée ; elle était de 0,19 € par mètre cube d'eau vendu en 2008.

La **redevance pour prélèvement** versée à l'Agence de l'Eau n'a pas encore été fixée, elle était de 0,05 € par mètre cube d'eau vendu en 2008.

La **redevance pour modernisation des réseaux de collecte** versée à l'Agence de l'Eau n'a pas encore été fixée, elle était de 0,13 € par mètre cube d'eau vendu en 2008.

La **TVA** au taux de 5,5 % vient s'ajouter aux tarifs ci-dessus indiqués.

B - Tarifs des branchements

Les tarifs à appliquer en 2009 pour l'exécution des branchements augmentent en relation avec le coût croissant des matières premières.

DESIGNATION	Tarifs 2008	Proposi- tions 2009	% Augm.
TERRASSEMENT :			
- Forfait étude de dossier et d'installation de chantier :			
. pour branchement en PE Ø 32 et Ø 50	670,00 €	690,00 €	2,99
. pour branchement en PE Ø 32 et Ø 50 dans le cadre d'un chantier	315,00 €	325,00 €	3,17
. pour branchement diamètre > 50 et dégagement de la conduite	780,00 €	800,00 €	2,56
- Prix du mètre linéaire de tranchée :			
. pour branchement en PE Ø 32 et Ø 50 en gaine	120,00 €	123,00 €	2,50
. pour branchement en diamètre supérieur à 50	160,00 €	165,00 €	3,13
PLOMBERIE :			
- Partie forfaitaire : collier, robinet de prise en charge et bouche à clé			
Complète : . pour branchement en PE de Ø 32	258,00 €	265,00 €	2,71
. pour branchement en PE de Ø 50	300,00 €	310,00 €	3,33
. pour branchement en diamètre supérieur à 50	420,00 €	430,00 €	2,38
- Prix du mètre linéaire :			
. Canalisation en PE de Ø 32 extérieur	3,80 €	3,90 €	2,63
. Canalisation en PE de Ø 50 extérieur	11,00 €	11,50 €	4,55
. Canalisation en PE Ø 63 extérieur	16,75 €	17,25 €	2,99
. Canalisation en PE Ø 75 extérieur	26,00 €	26,75 €	2,88
. Canalisation de branchement Ø 90	38,50 €	39,50 €	2,60
. Canalisation en fonte			
. Diamètre 60 mm intérieur	17,80 €	18,50 €	3,93
. Diamètre 80 mm intérieur	21,80 €	22,50 €	3,21
. Diamètre 100 mm intérieur	26,90 €	27,50 €	2,23
. Diamètre 150 mm intérieur	38,50 €	39,50 €	2,60
. Diamètre 200 mm intérieur	55,00 €	56,50 €	2,73

DESIGNATION	Tarifs 2008	Proposi- tions 2009	% Augm.
* Les pièces de raccords et les équipements particuliers sont facturés au prix d'achat majoré de 20 %			
- Partie forfaitaire au niveau du compteur (robinet d'arrêt amont, clapet anti-retour, robinet aval, purges...) :			
. pour compteur de 15 et 20 mm	73,00 €	75,00 €	2,74
. pour compteur de 25 mm	129,00 €	133,00 €	3,10
. pour compteur de 30 mm	173,50 €	179,00 €	3,17
. pour compteur de 40 mm	209,00 €	215,00 €	2,87
. pour compteur de 60 mm avec clapet	450,00 €	463,00 €	2,89
. pour compteur de 60 mm sans clapet	400,00 €	412,00 €	3,00
. pour compteur de 80 mm avec clapet	600,00 €	618,00 €	3,00
. pour compteur de 80 mm sans clapet	500,00 €	515,00 €	3,00
. pour compteur de 100 mm avec clapet	700,00 €	721,00 €	3,00
. pour compteur de 100 mm sans clapet	600,00 €	618,00 €	3,00
REGARD DE COMPTAGE :			
- Fourniture et pose du regard de comptage sous domaine privé pour compteur de 15, 20, 25 mm :			
. avec terrassement	415,00 €	427,00 €	2,89
. sans terrassement	310,00 €	320,00 €	3,23
- Plus-value à appliquer sur ces prix pour un regard de comptage destiné à recevoir un compteur de 30 ou de 40 mm	206,00 €	212,00 €	2,91
- Fourniture et pose d'une tôle striée avec scellement	124,00 €	127,00 €	2,42
- Scellement de tôle striée existante	42,00 €	43,00 €	2,38
- Fourniture et pose d'échelle ou d'échelons en regard	62,00 €	64,00 €	3,23
- Fourniture et pose d'agglos en regard	30,50 €	31,50 €	3,28
- Fourniture et pose de bordures de protection, au mètre linéaire	20,00 €	20,50 €	2,50
- Remise en état de tôle striée	50,50 €	52,00 €	2,97

Les tarifs correspondant à l'exécution des branchements sont passibles d'une TVA au taux en vigueur.

C. Redevances d'abonnement

Cette redevance est destinée à couvrir les frais fixes du réseau et du branchement. Les montants restent indexés sur le calibre du compteur posé qui comprend 10 classes. La classe 9 est appliquée également pour chaque poteau d'incendie non équipé de comptage (depuis le 1^{er} janvier 2006).

Classe d'abonnement	Calibre	Tarif 2008	Propositions 2009	% Augm.	
1	15 mm	18,50 €	18,50 €	0,00	
2	20 mm	24,30 €	25,00 €	2,88	
3	25 mm	31,00 €	32,00 €	3,23	
4	30 mm	37,00 €	38,00 €	2,70	
5	40 mm	63,00 €	65,00 €	3,17	
6	60 mm	88,00 €	90,00 €	2,27	
7	80 mm	156,00 €	160,00 €	2,56	
8	100 mm	295,00 €	300,00 €	1,69	
9	150 mm	578,00 €	595,00 €	2,94	Appliqué également par poteau d'incendie sans comptage
10	200 mm	1 065,00 €	1 100,00 €	3,29	

Les redevances d'abonnement sont passibles d'une TVA au taux de 5,5 %.

D - Frais d'accès au service

Cette redevance est perçue avec la première facture de consommation lors d'un changement d'abonné. Son montant est fixé en 2009 à 32,50 € HT, soit une augmentation de 3,17 %.

Cette redevance est passible d'une TVA au taux de 5,5 %.

E - Tarifs de diverses prestations

- Tarif horaire du personnel :

Coût horaire de la main d'œuvre : 29,50 € HT (soit + 3,51 %)

- Frais de vérification d'un compteur :

. Frais de vérification d'un compteur correspondant à un jaugeage : 64 € HT (soit + 3,23 %)

. Frais de vérification d'un compteur correspondant à un étalonnage aux 3 débits (Qminima, Qmaxima, Qtransition) sur banc d'essai agréé : 158 € HT (soit + 2,60 %).

- Fermeture ou réouverture d'un branchement pour convenance personnelle de l'abonné : 28 € (soit + 1,82 %)

- Réouverture d'un branchement fermé suite à l'impossibilité de relever le compteur, fermé suite à un non-paiement des sommes dues ou fermé suite à un acte délictueux énoncé à l'article 16 du règlement : 57 € HT (+ 3,64 %)

- Forfait recherche de fuites sous domaine privé : 53 € HT, puis temps passé réellement (soit + 1,92 %)

- Transaction spéciale en cas de constat de prise d'eau illégale : 525 € HT (soit + 2,94 %).
- branchement provisoire sur Poteau Incendie
 - * forfait pose et dépose hors consommation : 180 € HT (prix nouveau)
 - * disparition du dispositif de comptage : 300 € HT (prix nouveau)
 - * détérioration ou disparition dispositif plombage : 180 € HT (prix nouveau).

XXVIII - Service de l'assainissement

A. Redevance assainissement

La redevance assainissement est appliquée à la consommation d'eau potable des habitations, immeubles et établissements raccordés au réseau d'assainissement.

Un montant équivalent est appliqué à la consommation d'eau potable des immeubles raccordables, dès la mise en service de l'égout public.

Depuis 1997, le montant de la redevance assainissement est resté constant, soit 0,91 € HT/m³ avec TVA à 5,5 %. Il est proposé de maintenir ce tarif.

Dégressivité de la redevance assainissement

Une circulaire du 12 décembre 1978 préconisait l'application d'un coefficient dégressif par tranches sur la redevance d'assainissement collectif, pour les usages non domestiques, dispositif appliqué jusqu'alors par la Ville de Besançon. La loi sur l'eau du 30 décembre 2006, préconise dans son article 57, la mise en place de tarifs uniformes ou progressifs avant le 1^{er} janvier 2010 pour les zones de conflits d'usages de l'eau et sans date butoir pour les autres secteurs, dont fait partie Besançon. Enfin les dispositifs dégressifs ont souvent fait l'objet d'observations par les chambres régionales des comptes comme étant non conforme à l'égalité de traitement des usagers (Nanterre 1996).

Dans le but de favoriser la baisse des consommations d'eau, il est donc proposé de supprimer progressivement le dispositif de dégressivité de la redevance d'assainissement. Le dispositif échelonné présenté ci-après permettra d'obtenir une tarification uniforme, conforme à l'esprit de la loi, pour le 1^{er} janvier 2012, en commençant dès 2009 avec la suppression de la tranche 6 000-12 000 m³ :

Tranches en m ³ / an	Suppression de la dégressivité Coefficients appliqués par tranches et par années				
	2008	2009	2010	2011	2012
0 - 6 000	1	1	1	1	1
6 000 - 12 000	0,8	1	1	1	1
12 000 - 24 000	0,6	0,8	1	1	1
24 000 - 50 000	0,5	0,6	0,8	1	1
Supérieur à 50 000	0,4	0,5	0,6	0,8	1

B. Participation financière aux travaux de raccordement à l'égout

1) Cas des branchements réalisés sur réseaux d'égout existants

Il est proposé de maintenir en 2009 les conditions d'application du coût réel de réalisation des branchements. Ce coût est établi pour chaque branchement à partir du bordereau des prix remis par l'entreprise titulaire du marché de réalisation des branchements pour l'année en cours. Le taux de TVA réduit (5,5 %) est appliqué pour le raccordement des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans,

sous réserve de fourniture par le propriétaire de la déclaration sur l'honneur prévue par la circulaire du 14 septembre 1999.

2) Cas des branchements réalisés dans le cadre des extensions du réseau d'assainissement

Il est proposé d'appliquer pour l'année 2009 l'évolution connue de l'index TP 01 sur l'année, soit 8 %, ce qui porte le montant de la participation forfaitaire de 1 476 € à 1 594 € HT (arrondi) soit 1 906,42 € TTC. Pour le raccordement des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans, sous réserve de fourniture par le propriétaire de la déclaration sur l'honneur prévue par la circulaire du 14 septembre 1999, ce montant est ramené à 1 594 € HT soit avec TVA à 5,5 %, 1 681,67 € TTC.

C. Droits de branchement (PRE)

Il est proposé d'appliquer aux tarifs 2008 une augmentation de 3 % :

* Droit principal : 1 308 € HT + 3 % = 1 347 € HT soit 1 421,09 € TTC (TVA 5,5 %)

* Droit supplémentaire : 1 347 € HT / 2 = 673,50 € HT soit 710,54 € TTC (TVA 5,5 %) soit pour un immeuble comportant «n» logements (ou équivalents) : 1 347 € HT + (n - 1) x 673,50 € HT.

Les droits de branchement (PRE) sont applicables aux immeubles neufs édifiés postérieurement à la mise en service de l'égout et aux travaux affectant les immeubles raccordés ou raccordables à l'égout lorsque le nombre de logements (ou équivalents) est augmenté par lesdits travaux.

D. Redevance de traitement des matières de vidange

Il est proposé d'appliquer au tarif 2008 une augmentation de 3 % : 10,90 € HT + 3 % = 11,23 € HT soit 11,85 € TTC (TVA 5,5 %), pour la tonne de matières de vidange traitée.

E. Prestations effectuées par le service Assainissement pour le compte des collectivités voisines et des tiers

Il est proposé d'appliquer aux tarifs 2008 une augmentation de 3 % :

* Pour le coût de traitement des boues issues des stations d'épuration des collectivités voisines, tarif correspondant au coût de fonctionnement de la filière boues de Port Douvot : 386,00 € HT + 3 % = 397,60 € arrondi soit 419,47 € TTC (TVA 5,5 %) pour la tonne de matières sèches traitée.

* Pour les interventions mécaniques, Hydrocureur : 50,95 € HT/heure + 3 % = 52,50 € HT/heure arrondi.

Pour les interventions de personnel, une augmentation de 3 % est proposée :

* Personnel d'exploitation : 26,20 € HT/heure + 3 % = 27 € HT/heure arrondi

* Equipe de 2 agents avec matériel Inspection Vidéo : 119 € HT/heure + 3 % = 122,60 € HT/heure arrondi

* Equipe de 2 agents avec matériel Radiodétection : 55,60 € HT/heure + 3 % = 57,27 € HT/heure arrondi.

* Coût horaire véhicule série 2000 et 3000 : 4,00 € HT/heure + 3 % = 4,12 € HT/heure arrondi

* Coût horaire véhicule série 4000 : 18,00 € HT/heure + 3 % = 18,54 € HT/heure

* Forfait pour recherche de renseignements suite à demande émanant de tiers dans le cadre de transactions immobilières : 40,60 € HT + 3 % = 41,80 € HT arrondi

* Gratuité de la vidange d'une fosse septique dans le cadre de la suppression de celle-ci et de la vérification de la conformité de l'habitation. Cette mesure ne s'applique qu'aux bâtiments à usage d'habitation d'un seul foyer, dans le but d'inciter le particulier à supprimer les fosses.

F. Assainissement non collectif

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2000 décidant la mise en place du nouveau Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) institué par la Loi sur l'Eau de 1992, il est proposé d'appliquer aux tarifs 2008 une augmentation de 3 % :

* Redevance forfaitaire de contrôle initial de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution d'une installation d'assainissement non collectif, facturée au propriétaire : 75,40 € HT + 3 % = 77,65 € HT arrondi soit 81,92 € TTC avec TVA à 5,5 %

* Redevance de contrôle du bon fonctionnement de l'installation facturée au titulaire du contrat de fourniture d'eau potable ou à défaut au propriétaire : 43,50 € HT + 3 % = 44,80 € HT arrondi soit 47,26 € TTC avec TVA à 5,5 %.

XXX - Taxe sur l'électricité

Il est proposé de fixer à 0,083 € HT le prix moyen du kWh taxable aux abonnés MT/HT (0,081 € HT en 2008) représentant une augmentation de 2,46 % par rapport au tarif 2008.

XXXI - Participation pour non réalisation d'aires de stationnement

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer un tarif de 10 000 € à compter du 1^{er} janvier 2009.

XXXII - Taxe locale d'équipement

Il est proposé au Conseil Municipal l'application du taux de 5 % à compter du 1^{er} janvier 2009.

XXXIII - Tarification relative aux événements ponctuels

Pour des événements ou manifestations ponctuels de courte durée, M. le Maire est autorisé à fixer par arrêté municipal les tarifs correspondants. Il en sera rendu compte au Conseil Municipal.

XXXIV - Tarification spécifique - Gratuité

Les salles et équipements municipaux seront mis à disposition gratuitement pour les réunions ou rassemblements organisés dans le cadre des élections européennes de 2009, ce à compter du 1^{er} février 2009.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

«**M. LE MAIRE** : Vous avez constaté que les propositions d'augmentations, mises à part certainement quelques exceptions que vous allez relever, sont très modérées.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : Nous sommes bien d'accord pour les tarifs maîtrisés de garderie, de l'eau, de l'assainissement mais on a trouvé la hausse des tarifs pour les foires et marchés assez élevée, 3 % en moyenne, puisque cela touche le petit commerce, ainsi que la hausse des concessions et taxes liées aux cimetières parce qu'on se rend compte que beaucoup de familles modestes ont des difficultés à payer les frais d'obsèques de leurs proches et 3 % aussi peut être élevé dans ce cas-là.

M. LE MAIRE : On peut toujours faire moins cher mais vous n'êtes pas les derniers à proposer des dépenses supplémentaires. Ce que je peux vous dire simplement c'est que 3 % cela correspond à l'inflation, donc ce n'est quand même pas énorme, d'autant plus que nous ne sommes pas chers. Quant aux cimetières, Jacqueline PANIER va vous le dire, je crois que nous sommes parmi les moins chers de France, donc 3 % c'est très peu. C'est légitime que vous posiez cette question mais c'est très peu par rapport à d'autres villes.

Mme Jacqueline PANIER : Le tarif pour une concession de 30 ans doit être de l'ordre de 300 € et 200 € pour 20 ans. Ces tarifs sont vraiment largement en dessous des tarifs pratiqués dans les autres communes.

M. LE MAIRE : Je ne voudrais pas qu'on pense que nous faisons du bénéfice sur la mort. Je vous rappelle que le projet d'agrandissement du cimetière, c'est 2,5 M€ car nous tenons à ce que les familles des défunts puissent aller se recueillir dans de bonnes conditions.

M. Michel OMOURI : Je souhaite revenir sur le règlement intérieur des salles municipales. Je vais prendre un exemple, celui de la salle municipale de la Malcombe, ce sera rapide. Cette salle sert pour les associations les $\frac{3}{4}$ du temps pour des animations, soirées festives. Or un grand nombre d'associations regrettent que dans cette salle on doive arrêter les animations à 2 heures du matin. C'est peut-être anodin ce que je dis mais cette disposition entraîne une perte de bénéfice pour les associations. Je voudrais donc savoir si on ne pourrait pas assouplir un peu le règlement afin que les associations puissent, comme tout le monde, animer des soirées jusqu'à très tard.

M. LE MAIRE : C'est une question qu'on nous pose souvent. Mais le problème c'est que dans ces salles on a aussi du personnel qui travaille plusieurs jours par semaine et toutes les semaines, que ces salles sont louées très peu cher, que d'autre part vous n'êtes pas sans ignorer qu'il y a des arrêtés préfectoraux qui fixent les heures de fermeture et nous les respectons.

M. Michel OMOURI : Je sais.

M. LE MAIRE : Donc les salles c'est 2 h. On sait que quelquefois c'est un peu juste mais je vous répète, il y a deux problèmes, le problème réglementaire et vous ne me verrez jamais aller contre la loi, et le problème des personnes qui y travaillent parce que vous savez, quand on arrête les manifestations à 2 h, il faut après nettoyer la salle et ça se termine à 3 - 4 h et souvent nos agents sont encore là à 3 - 4 h quand on ferme.

M. Michel OMOURI : Mais ces soirées servent surtout à dégager des bénéfices !

Mme Danièle POISSENOT : Monsieur OMOURI, comme M. le Maire vous l'a indiqué, lorsque la fermeture a lieu à 2 h du matin, après il faut nettoyer la salle puis la fermer et cela exige du personnel municipal. Ensuite il faut savoir que la salle est mise à disposition toute la journée pour l'association, donc en fait il y a quand même un temps très important et ensuite il faut savoir aussi que dans le milieu urbain, les salles ferment à 23 h.

M. LE MAIRE : Je sais qu'il y a un certain nombre d'associations très sympathiques que je vois régulièrement qui aimeraient bien faire plus longtemps mais c'est difficilement possible pour les raisons que j'ai données.

M. Jean-Claude ROY : Je voulais dire à Mme FAIVRE-PETITJEAN que les marchés de plein air sont aujourd'hui tous équipés de prises électriques, de points d'eau, que les travaux récents qui viennent de se terminer au marché des Epoisses à Planoise sont la démonstration de l'engagement de la ville aux côtés des commerçants non sédentaires pour les mettre dans les conditions les plus favorables pour travailler et que les tarifs 2009 ont été approuvés à l'unanimité des commerçants non sédentaires de la commission paritaire.

M. LE MAIRE : Les commerçants sont d'accord. Juste pour mémoire, sur le marché des Epoisses, il y a eu des travaux pour plus de 700 000 € à comparer aux 3 % d'augmentation proposés.

M. Benoît CYPRIANI : Monsieur le Maire, comme chaque année, on va vous demander de disjoindre de ce rapport, qui dans l'ensemble rencontre notre approbation, le chapitre VII qui correspond à la location des antennes de téléphonie sur le territoire communal. On votera donc l'ensemble du rapport sauf celui-là, simplement parce qu'on continue à s'opposer à ce que les antennes téléphoniques s'installent sur le patrimoine municipal.

M. LE MAIRE : Ça devient un vrai problème et je souhaiterais quand même qu'à terme vous puissiez revoir votre position. Parce que je crois qu'il faut aussi ne pas être hypocrite car on ne peut pas accepter le téléphone portable et refuser les antennes. Je crois qu'il faut être clair là-dessus. Donc je vous demande -vous êtes toujours très clair- d'aller jusqu'au bout de la démarche. De plus, dire qu'il ne faut pas d'antennes sur le patrimoine municipal c'est très hypocrite car on va les mettre sur l'immeuble d'à côté. Si c'est pour un problème de santé publique, ce n'est pas de les mettre sur un patrimoine privé plutôt que sur un patrimoine municipal qui y changera quelque chose !

Vous regarderez en janvier sur la 5 un reportage d'une heure et demie sur les antennes, la téléphonie mobile, je crois que le titre est «la guerre des toits». Les représentants de cette chaîne sont venus interroger une ville en France et un Maire en France pour l'exemplarité de son action en ce domaine et ce maire, c'est le vôtre, c'est moi-même car nous sommes la première ville de France -mais ce n'est pas pour dire que c'est bien- à avoir mis en place un service de mesures indépendant. Comme nous avons environ une trentaine de personnes par an qui sont inquiètes pour leur santé, le service d'Hygiène-Santé, va de façon indépendante et sans prévenir les opérateurs faire des mesures pour vérifier si la puissance est bien en dessous d'un volt par mètre, puissance acceptée par beaucoup d'associations genre «les Robins des toits», etc. Sur 30 mesures réalisées l'année dernière, je crois qu'il y en a eu 1 ou 2 qui ont été au-dessus d'un volt par mètre. Nous avons alerté les opérateurs qui ont modifié ce qu'on appelle les lobes de l'antenne et tout est rentré dans l'ordre, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de personnes inquiètes à Besançon. Didier SIKKINK est allé à Valence, à Lyon pour expliquer notre méthode parce que je crois que là-dessus nous sommes exemplaires.

Donc je veux bien disjoindre ce point mais je dis quand même attention. Je ne dis pas que tu es hypocrite mais quand tu viendras m'amener ton téléphone portable en me disant : je n'utilise plus de téléphone portable, je dirai OK, je n'utilise plus mon ordinateur, OK. Là, en demandant de ne pas mettre d'antenne sur le patrimoine public mais sur les bâtiments à côté, la conséquence c'est que ça va nous priver de recette mais ça ne changera rien au problème de santé à Besançon. On ne va pas se bagarrer là-dessus mais je pense que c'est vraiment pour se faire plaisir. De plus j'ai été en relation avec quelqu'un que vous connaissez bien, Michelle RIVASI qui a créé la CRIIRAD, Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité, qui est présidente également du CRIIREM, Centre de Recherche Indépendant sur les Rayonnements Electromagnétiques ; elle est parfaitement en accord avec nous.

M. Benoît CYPRIANI : J'ai bien entendu que si je rendais mon téléphone, on supprimerait les antennes ?

M. LE MAIRE : Non, je n'ai pas dit ça.

M. Benoît CYPRIANI : C'est ce que j'ai entendu, je suis prêt à le faire.

M. LE MAIRE : Non, j'ai dit que si tu rendais ton téléphone tu serais en cohérence avec ton vote. C'est comme celui qui ne veut plus de routes mais qui vient au travail en voiture. Si tu roules en vélo, d'accord.

M. Benoît CYPRIANI : Alors il n'y a que ceux qui roulent en vélo qui ont droit de parler ? Je ne vais pas embrayer là-dessus mais je voudrais répondre. D'abord c'est extrêmement désagréable quand on intervient de se faire traiter d'hypocrite...

M. LE MAIRE : J'ai dit que c'était de l'hypocrisie.

M. Benoît CYPRIANI : ... si, si, on vote pour se faire plaisir, moi j'évite d'utiliser ce genre d'argument dans les discussions, j'aimerais bien que tout le monde en fasse autant...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas méchant ce que je t'ai dit.

M. Benoît CYPRIANI : Ce n'est pas très sympathique.

M. LE MAIRE : Mais c'est la vérité et les vérités sont bonnes à dire.

M. Benoît CYPRIANI : Si on veut que le niveau de débat reste à un bon niveau, je crois qu'il faudrait éviter ce genre de nom d'oiseau.

M. LE MAIRE : Benoît, qu'est-ce que tu proposes pour l'installation des antennes à Besançon ?

M. Benoît CYPRIANI : Il faudra qu'on se pose la question de l'intérêt du groupe majoritaire aussi parce que là ça commence à m'agacer un petit peu. Je vais reprendre l'historique puisque c'est nécessaire. Depuis le début du premier mandat, nous avons une position très claire qui était que nous voulions obtenir la signature d'une charte sur le modèle de celle qui avait été faite à Paris. Cette charte demandait justement une diminution du seuil maximum admissible, ça avait été obtenu à Paris et nous avons demandé qu'il en soit de même à Besançon. On a fait quelques réunions avec les opérateurs qui nous ont dit qu'il n'en était pas question et ont menacé de ne pas étendre leur nouveau réseau 3^{ème} génération, donc la Municipalité a décidé de ne plus essayer...

M. LE MAIRE : Elle a décidé de mettre en place un système de mesures...

M. Benoît CYPRIANI : ...de faire signer cette charte...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas vrai, c'est totalement faux...

M. Benoît CYPRIANI : ... et il nous restait la possibilité de montrer notre refus de cette situation en disant : OK, on ne peut pas vous empêcher d'installer les antennes où vous voulez, par contre, sur le patrimoine municipal on peut décider de ne pas vous laisser de facilités pour ça. On aurait pu le refuser et c'est ça que nous demandons. Alors maintenant si pour faire évoluer les choses il faut rendre son téléphone portable, je veux bien. Moi je ne l'utilise que parce que je suis élu municipal et que pour un élu municipal qui a un travail, c'est quand même indispensable. Si je n'étais pas élu municipal, je te garantis que ce téléphone, je le rendrais. S'il faut le rendre, je le rends et s'il faut démissionner, je démissionne aussi pendant qu'on y est.

M. LE MAIRE : Non...

M. Benoît CYPRIANI : Si on veut que la discussion...

M. LE MAIRE : Je vais reprendre la parole un instant car je ne peux quand même pas laisser dire certaines choses. Il y a eu des discussions, j'ai été le premier maire de France avec celui de Dijon, à huit jours d'intervalle, François REBSAMEN, à prendre une mesure d'interdiction pour la pose d'antennes sur les toits à moins de 200 mètres d'un lieu public. J'ai été mis au Tribunal Administratif par les opérateurs, nous avons perdu, nous avons été condamnés à payer des dommages et intérêts. Nous avons donc respecté la loi. J'ai été désigné par l'Association des Maires des Grandes Villes de France pour piloter une commission spécifique là-dessus au niveau national. Nous avons donc reçu tous les opérateurs avec des maires de toutes les villes de France de gauche et de droite pour nous mettre d'accord sur un nombre de processus. Nous avons reçu «les Robins des toits», je vous rappelle, à l'Assemblée Nationale. Nous avons discuté avec Michelle RIVASI, nous avons fait même valider notre protocole de mesures par son association, le CRIIREM, et Michelle RIVASI nous demande même d'aller faire des démonstrations avec notre appareillage. Il n'y a donc pas à Besançon de danger puisqu'il n'y a pas à Besançon d'endroits où il y a plus d'un volt par mètre puisque si des mesures indépendantes, faites par nous, aux heures souhaitées par le requérant montrent qu'il y a plus d'un volt, on demande aux opérateurs de se mettre aux normes. Nous avons longtemps été la bête noire des opérateurs !

Maintenant je te demande très clairement quelle solution tu proposes pour qu'il y ait encore du téléphone dans cette ville sans antennes sur les toits puisque je ne pense pas un seul instant que tu puisses dire qu'il faut les mettre sur les toits des autres, si tu as une solution, je suis preneur. Voilà ce que je veux dire parce que faute de quoi on ne s'en sort pas.

Le téléphone portable ça a un côté pratique mais sur les lieux de travail il y a toujours des téléphones fixes où l'on peut être joint. Mais on ne va pas relancer le débat là-dessus, je ne veux pas du tout me fâcher avec toi sur ce sujet-là. Simplement je pense que quand on critique quelque chose, il faut apporter une solution. La solution, je ne la vois pas et j'utilise le téléphone portable, comme, je pense, 100 % des élus ici, avec modération certes mais 100 %. Au niveau de l'agglomération par exemple, on devait mettre le haut débit, vous savez, du wimax ; on a pu trouver une autre solution avec France Télécom qu'on vous présentera prochainement à l'Agglomération. Je crois que le débat au niveau national s'est beaucoup pacifié et la quasi-totalité des villes de France nous citent en exemple. Or c'est ici que j'ai les plus vives critiques même si elles sont amicales ! Je ne te demande ni de démissionner, ni de rendre ton téléphone mais dis-moi comment tu fais pour qu'on puisse téléphoner encore ici sans antenne, car le fait de dire on ne met pas sur les toits des bâtiments municipaux mais les toits des voisins, très honnêtement ce n'est pas une solution pour moi et c'est dans ce sens-là que j'ai dit que c'est hypocrite, je ne t'ai pas traité toi d'hypocrite et si tu as cru ça, je le retire mais ce n'est pas dans ce sens-là que je l'ai dit.

Mme Françoise BRANGET : Je reconnais que pour une fois vous avez une position sage et on vous soutient dans la démarche.

M. LE MAIRE : Non pas pour une fois car je vous ai dit l'autre jour que vous aviez raison sur le travail le dimanche.

Mme Françoise BRANGET : Eh bien voilà, on peut s'échanger quelques compliments... c'est Noël.

M. LE MAIRE : On va finir par être d'accord, c'est un comble quand même. Il faudrait qu'on fasse une conférence de presse ensemble Madame BRANGET (rires), même Christophe LIME viendrait.

Mme Françoise BRANGET : Je voudrais simplement rebondir sur ce qui a été dit sur le marché des Epoisses. Je vous avais interpellé à plusieurs reprises justement pour signaler le désarroi des commerçants non sédentaires. Si les choses ont pu se régler, c'est formidable et je crois qu'on peut dire aussi que la Ville a eu une belle enveloppe de la part du FISAC...

M. LE MAIRE : C'est vrai.

Mme Françoise BRANGET : ... pour la réalisation du centre commercial et du parking. Le FISAC, c'est bien une enveloppe de l'Etat.

M. LE MAIRE : Si, Monsieur ROSSELOT, le FISAC c'est bien l'Etat, c'est le Ministère du Commerce.

M. Jean ROSSELOT : Dans cette ville, on récupère si bien sans dire, alors...

Mme Françoise BRANGET : En tout cas je me réjouis pour les commerçants non sédentaires.

M. LE MAIRE : Eh bien nous sommes d'accord. Si ça continue comme ça, l'année va bien se terminer.

M. Christophe LIME : Simplement dans les tarifs, je souhaiterais que ne passe pas inaperçue la non augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement. Ça me semble quand même important de le souligner, dans ces moments difficiles sur le pouvoir d'achat. Je rappelle aussi que c'est la 6^{ème} année de non augmentation au niveau de l'eau et la 11^{ème} année au niveau de l'assainissement et aujourd'hui on a une facture qui n'est pas plus importante qu'en 2001. Je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup de produits aujourd'hui qu'on paie au même prix qu'en 2001.

M. LE MAIRE : Christophe, tu as raison de le dire. Je disais encore cet après-midi à un de mes interlocuteurs tout le bien que je pensais...

M. Christophe LIME : De moi ? (rires).

M. LE MAIRE : De toi aussi mais surtout des services et des équipes qui nous ont précédés et qui ont refusé de privatiser l'eau. Nous avons encore reçu un prix mais je ne le dis plus car maintenant on s'attire des remarques dans la presse quand on a trop de prix. Mais cela fait 11 ans que l'assainissement n'a pas augmenté, 6 ans que l'eau n'a pas augmenté à Besançon, on est au prix de 2001, eh bien oui, tu as raison, il faut le dire et encore bravo au service public de l'eau à Besançon.

Je voudrais vous dire aussi que je prendrai position, et là je m'adresse à la parlementaire qui peut aussi être d'accord avec moi sur l'augmentation du prix du gaz. Regardez dans notre budget le coût, la place des énergies et des augmentations dues à l'augmentation du prix du gaz. C'est des centaines de milliers d'euros par an. On a indexé ça sur le prix du pétrole. Quand le prix du baril est monté à 150 \$, on nous a expliqué qu'il fallait suivre, maintenant qu'il a beaucoup baissé on nous dit qu'il faut 6 mois pour répercuter cette baisse et cela c'est inadmissible. Je vais donc faire des démarches en ce sens, je ne suis pas sûr d'obtenir une réponse car lorsque j'écris aux ministres maintenant, ils ne me répondent même plus. J'ai écrit au Ministre de la Culture, au Ministère des Sports pour le CREPS, je n'ai pas eu de réponse, c'est la nouvelle République, certainement. Simplement et là on peut être d'accord là-dessus, c'est inadmissible. Je demande au service Energie, Maîtrise de l'Energie, à toi Benoît, de regarder combien on a mis en BS, en décision modificative l'année dernière pour le gaz. Quelques centaines de milliers d'euros pour le gaz, 300 à 400 me dit-on, c'est-à-dire 1 point d'impôt pour l'augmentation du prix du gaz. Là le baril est passé de 150 à 50 \$ et ça ne baisse pas, ce n'est pas normal.

Mme Françoise BRANGET : A propos du prix du gaz, l'indexation ne dépend pas de nous, il y a des accords internationaux. Je suis d'accord avec vous, le pétrole a beaucoup augmenté puis baissé, le gaz a beaucoup augmenté et pour le moment on ne voit pas la diminution du gaz. On a évoqué le problème mardi en réunion de groupe devant le Premier Ministre. Donc c'est une question d'actualité dont le gouvernement a bien le souci actuellement. C'est tout à fait d'actualité.

M. Edouard SASSARD : Je voudrais intervenir sur un sujet complètement différent qu'est le principe du free pass, simplement pour faire un petit peu le point et voir où on en est. Nous trouvons que le principe du free pass est vraiment une super idée pour faire venir des gens de l'extérieur au sein de la région, qui sont souvent dans des villes plus petites et ça peut être intéressant de le développer. Simplement on voudrait avoir un bilan, savoir comment ça fonctionne, si ça marche ou pas, si les commerçants jouent le jeu ou pas, si vous faites des actions spécifiques pendant Noël, pour avoir un peu un retour sur un élément qu'on soutient, qui est dynamique, qui peut être dynamique pour les commerçants d'autant plus en ce moment, mais ce n'est pas l'impression qu'il donne.

M. LE MAIRE : Au fond c'est bien que ce soit vous qui le disiez, parce que moi je suis assez d'accord avec vous. Le free pass que nous avons mis en place avec Jean-Claude ROY et avec Jacques MARIOT est je pense une bonne idée. La Ville en paie une partie et les commerçants une autre partie. Le reproche qui est fait au free pass et que vous venez de faire vous, -ça aurait été moi on aurait dit : c'est une «guéguerre» avec l'Union des Commerçants- c'est que les gens se demandent où ils sont et à qui ils servent. Les commerçants nous demandent plus mais j'ai dit au Président de l'Union des Commerçants, qui d'ailleurs est d'accord, qu'on va pour l'instant plafonner à ce niveau car je ne sens pas, dans la ville, de retombées. Personne ne vient me dire que c'est bien.

Je propose, Monsieur SASSARD, qu'on fasse un bilan en fin d'année, qu'on le communique et qu'on en discute parce que c'est une bonne idée. L'Union des Commerçants s'est beaucoup investie là-dedans et je ne la mets absolument pas en cause. Peut-être que les personnes bénéficiaires d'un free pass ne le disent pas, mais on n'en entend pas beaucoup parler. Il faut aussi que les commerçants soient d'accord pour participer financièrement.

M. Jean ROSSELOT : Ils ne le sont pas toujours.

M. LE MAIRE : Je crois aussi qu'à un moment il faut dire les choses. Pour le free pass qui vaut 1 €, la Ville donne 50 %, la Chambre de Commerce et l'Union des Commerçants donnent 25 %, le commerçant 25 %. Si le commerçant donne un free pass pour récompenser un de ces clients qui lui achète pour 50 ou 100 € et cela lui en coûte 25 centimes d'euros, il peut ainsi stationner gratuitement. Je pense que pour 100 € il pourrait même en donner 2, ça lui ferait 50 centimes d'euros et la personne, avec 2 free pass, aura pu stationner 2 heures gratuitement. Donc le système est excellent mais on ne peut pas donner plus. J'ai bien compris la question que vous posez, Monsieur SASSARD, pour ne rien vous cacher je me pose exactement la même !

M. Edouard SASSARD : Deux propositions : est-ce que le nom, en anglais, est compréhensible pour tout le monde ? C'est une question de bon sens...

M. LE MAIRE : Est-ce que Ginko est compréhensible pour tout le monde ?

M. Edouard SASSARD : Mais peu importe que ça soit un arbre ou pas, c'est en français et il y en a qui connaisse. Ce que je veux dire c'est que le free pass c'est un nom en anglais, pourquoi est-ce qu'on ne parle pas de parking client, si ça pouvait aider ?

M. LE MAIRE : Quelle est votre deuxième proposition ?

M. Edouard SASSARD : Quand on aura fait le bilan de free pass à la fin de cette année, on proposerait plutôt de faire une heure de parking gratuite plutôt que les 20 mn.

M. LE MAIRE : C'est que ce n'est pas le même coût.

M. Edouard SASSARD : C'est évident mais il faut faire un bilan car free pass coûte aussi de l'argent...

M. LE MAIRE : J'ai demandé il y a peu, Monsieur SASSARD, au service de me chiffrer le passage de 20 mn à 30 mn, simplement le passage de 20 mn à 30 mn et je crois que c'est 80 000 €.

M. Edouard SASSARD : Sur l'ensemble des parkings ?

M. LE MAIRE : Oui. C'est 80 000 € pour passer de 20 mn à 30 mn, donc si vous remettez 40 mn en plus, ça se chiffre à environ 320 000 €.

M. Edouard SASSARD : On pourrait imaginer cela sur une période spécifique comme les fêtes mais je reviens sur le terme de free pass, je pense qu'en français ça serait plus clair.

M. LE MAIRE : Je pense que le vrai problème est qu'il faut que les commerçants en achètent et les donnent.

M. Edouard SASSARD : La moitié des Français ne parlent pas anglais et ne savent donc pas ce que veut dire free pass.

M. LE MAIRE : Vous travaillerez cela en commission.

Mme Danièle POISSENOT : Je reviens juste un petit peu en arrière concernant le centre commercial des Epoisses. C'est vrai qu'on a eu une dotation de l'Etat et je pense que si nous avons eu cette dotation, c'est justement parce que c'était un très beau programme, un très beau projet. Donc ce projet est pratiquement terminé pour l'instant et j'invite tout le monde à aller faire des courses sur le stand commercial des Epoisses parce que ça vaut la peine d'aller le voir.

M. LE MAIRE : Très bien.

Mme Nicole WEINMAN : Tous les mois on a un compte rendu d'utilisation de free pass qui sert aussi bien pour les transports en commun que pour les parkings et il y a une montée en puissance tout à

fait régulière. On a quand même régulièrement aussi une augmentation du free pass pour le stationnement et notamment sur le parking du marché, ce qui est quand même bien normal. On comptabilise à peu près 200 000 utilisations...

M. LE MAIRE : Qu'il y en ait, je ne le discute pas mais ce n'est pas visible. On devra quand même se poser la question. Si on sait que 80 000 €, c'est à peu près le coût du free pass...

Mme Nicole WEINMAN : Ce n'est pas aussi cher.

M. LE MAIRE : Mais si tu comptes ce que met la Chambre de Commerce, ce qu'on met tous, ça doit être à peu près cela, il faudra regarder et si passer de 20 mn à 30 mn c'est le même prix, il faudra se demander ce qui est le plus intéressant. On peut aussi se poser la question en disant : on passe de 20 mn à 30 mn, donc il n'y a plus de free pass. L'intérêt du free pass était quand même d'inciter les gens à prendre le bus et non leur voiture.

Mme Nicole WEINMAN : Tout à fait !

M. LE MAIRE : Le free pass donne une heure, oui, mais il faut qu'on en retrouve dans le commerce. On reverra donc cette question.

Alors il y a un vote dissocié sur le rapport sans le point soulevé par l'excellent Benoît CYPRIANI, les antennes : unanimité, avec les antennes : 8 contre, les autres auront le droit de conserver leur téléphone portable».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- à la majorité des suffrages exprimés (8 contre Groupe Verts : Mme PRESSE, Mme TISSIER, M. CYPRIANI, Mme BALLOT, Mme MOUNTASSIR, Mme HINCELIN, M. DEVESA, M. GUILLEMET), adopte les tarifs de location pour les emplacements pour les antennes de téléphonie sur le territoire communal

- à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter l'ensemble des autres tarifs.

Récépissé préfectoral du 19 décembre 2008.